L'ÉNERGIE EN ÎLE-DE-FRANCE

HISTOIRE DU PREMIER SERVICE PUBLIC LOCAL

ÉDITION 2024

Du XIX^e siècle à aujourd'hui, l'histoire du gaz irrigue le développement de l'Île-de-France. Acteur majeur de cette histoire, le Sigeif en connaît tous les ressorts : protection des consommateurs, coopération inter-communale, enjeux internationaux...
En retraçant deux siècles de cette aventure humaine et industrielle, cette nouvelle édition de l'ouvrage publié en 2006 à l'occasion du centenaire du Sigeif montre aussi combien le premier syndicat inter-communal d'énergie a su se réinventer au fil des ans pour devenir un acteur de premier plan de la transition énergétique.

Sigeif

SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

Sommaire

CHAPITRE I

1799-1900
La distribution du gaz à l'origine du premier service public industriel

13 Un chimiste visionnaire
14 Les tribulations du thermolampe
15 L'inconnu de l'hôtel Seignelay
16 Crime aux Champs-Élysées
18 Les débuts parisiens de l'éclairage au gaz
21 Le roi « lumière »
21 Le temps des pionniers
28 L'Administration entre en scène
29 La ville de Paris défend ses droits
30 Naissance d'un service public : le premier traité de concession
32 Coup dur pour les compagnies
34 Le cadeau de Noël des frères Pereire
36 Un traité pour cinquante ans
37 Les décennies prodigieuses
40 Paris, ville nouvelle
46 L'incendie de l'Opéra-Comique et ses conséquences
48 La « trahison » de la tour Eiffel

CHAPITRE II

1900-1906
La banlieue affirme sa personnalité

55 L'envers du décor haussmannien
56 La Plaine-Saint-Denis, « Manchester français »
58 La banlieue en morceaux
64 L'affaire du métro et autres querelles
68 L'échéance du 31 décembre 1905 et la naissance d'un grand dessein
69 Le drapeau de l'intercommunalité
70 La banlieue prend son destin en main
71 Paris fait la sourde oreille
73 Les ponts sont coupés
74 Le Syndicat et son concessionnaire, l'Ecfm, voient le jour simultanément
78 Le choix de Gennevilliers
78 La plus grande usine à gaz d'Europe
82 Des canalisations à grande vitesse
89 Les exigences sociales du Syndicat
90 Le premier grand syndicat intercommunal, précurseur de l'économie concessionnaire

CHAPITRE III

1906-1946
L'époque de la codécision

95 Les premières épreuves
99 1910, Gennevilliers sous les eaux
105 1914, le choc de la guerre
106 Le régime de la concession, revu et corrigé
107 Le partage des risques
112 Le Syndicat fixe les tarifs
114 La péréquation
115 Le Syndicat prend les commandes
116 Les belles années de Gennevilliers
118 Après l'euphorie, les inquiétudes
126 La « régie intéressée » : les communes engagent leur responsabilité dans l'exploitation
128 Les tarifs remis à plat
129 Le destin de l'usine de l'Ecfm
132 1936. Les grandes conquêtes sociales
133 Avant la tempête
134 Du Syndicat à la délégation spéciale
136 Au cœur de la tourmente
139 Le gaz comprimé à la rescousse
141 1943. L'exploitation devient déficitaire
142 20 août 1944 : les émissions de gaz s'arrêtent
146 Des lendemains difficiles
147 Dans la spirale du déficit

CHAPITRE IV

1946-1983
Le temps de la nationalisation

151 La reconstruction et l'économie dirigée
155 Le Syndicat de nouveau à l'épreuve
160 Une chance à saisir, un risque à courir
167 Gaz de France dans l'ombre d'Edf
168 Le déficit, une bombe à retardement
169 L'État fait son *mea culpa*
170 Les communes sauvées du péril
173 Les débuts difficiles de Gaz de France
176 La décennie de la reconquête
180 Le Fonds syndical d'équipement et autres actions de solidarité
184 Le gaz de Lacq, choc psychologique
188 La grande aventure de la conversion
202 Le drame d'Argenteuil
205 Les dernières années d'effacement

CHAPITRE V

1983-2006
Le renouveau du pouvoir concédant

211 Les années quatre-vingt, prologue du renouveau
216 Une liberté de manœuvre recouvrée
222 Le Syndicat devient le Sigeif
225 Un pouvoir concédant revigoré
228 Les prérogatives du Sigeif cristallisées par le processus de libéralisation
236 À la rencontre d'un large public
238 L'enjeu du développement durable
247 26 décembre 1999, la « tempête du siècle »
249 Enfouir les réseaux, état d'urgence
252 La sécurité, une préoccupation majeure
259 Un nouveau paysage énergétique

CHAPITRE VI

2006-2024
Les défis du XXIe siècle

265 Entre transition énergétique et géo-politique... des marchés bouleversés
267 De la crise du gaz à la guerre : l'escalade russe
271 La « révolution » du gaz de schiste
275 L'Europe, nouveau débouché du gaz naturel liquéfié
276 Le réchauffement climatique jette un froid
283 La lente application de l'accord de Paris
286 Le renouveau des concessions de gaz et d'électricité
287 Les Grd affirment progressivement leur indépendance
288 Une exigence de sécurité renforcée
290 Le Sigeif diversifie son appui opérationnel aux communes
291 Les colonnes et conduites montantes sortent de l'ombre
294 Les compteurs communicants s'installent dans la vie quotidienne
296 Après les tempêtes, priorité à l'enfouissement des réseaux
298 La gouvernance partagée au cœur des nouveaux contrats de concession
304 Deux décennies d'ouverture à la concurrence
311 Le Sigeif lance l'achat groupé de gaz
322 Le Sigeif au cœur de la transition énergétique
328 Les mobilités propres gagnent du terrain
342 Marcoussis, un symbole et un exemple
346 Du bec de gaz à la transition énergétique, cent vingt ans de service public et d'innovation

ANNEXES

Les grandes étapes de l'histoire du Syndicat

II L'évolution du territoire du Sigeif en cartes et en chiffres
XXVII Le Bureau et le Comité d'administration en 2024
XXX Les présidents et les membres du Bureau syndical depuis 1904
XXXVIII Les cent quatre-vingt-douze collectivités adhérentes en 2024

1924

L'usine de Gennevilliers, point d'alimentation du réseau de canalisations du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz.

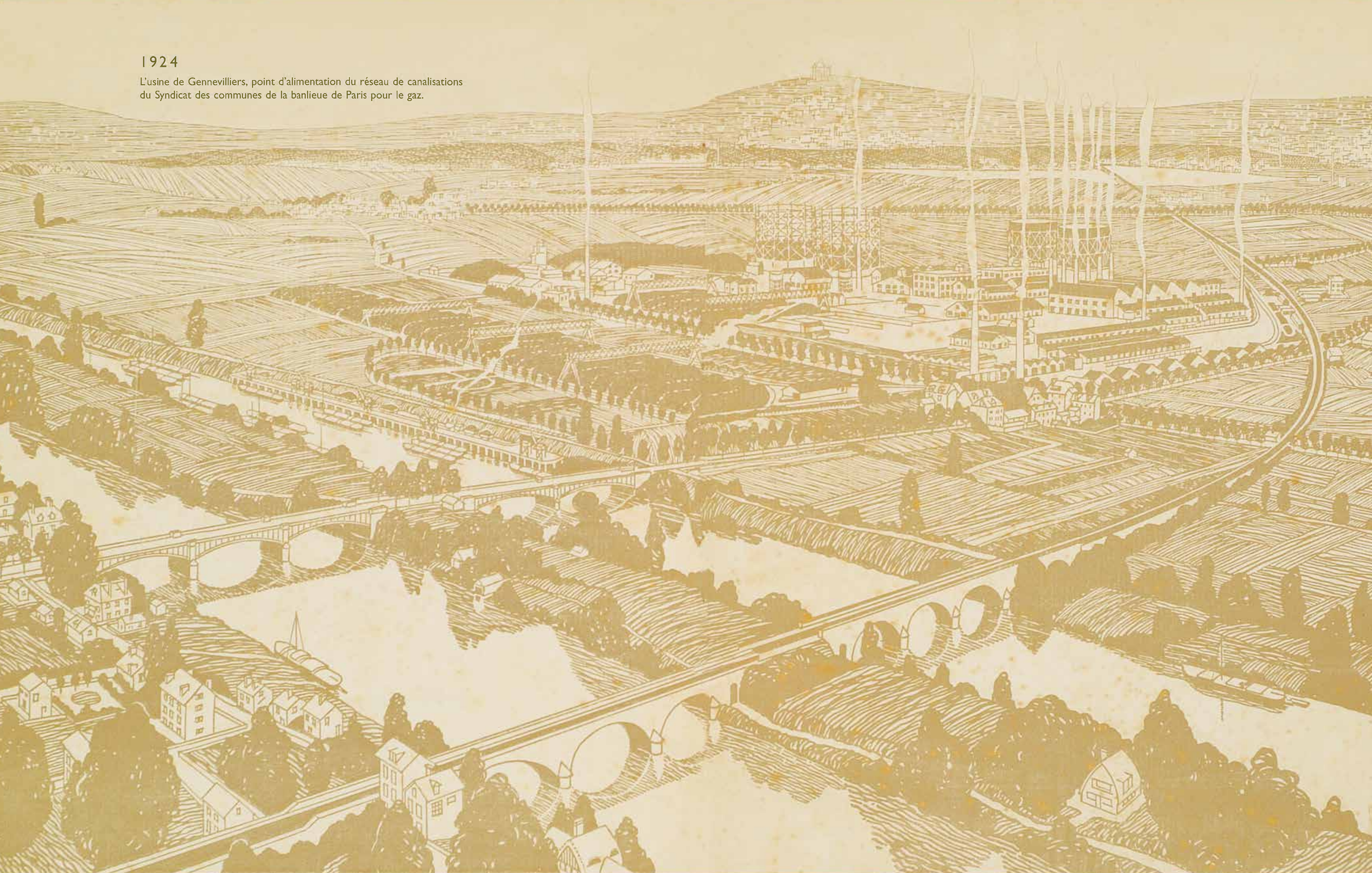

Chapitre I

1799-1900

Un métier qui va se perdre :
nettoyeur de réverbères à huile.

La distribution du gaz à l'origine du premier service public industriel

L'invention du gaz de houille à l'orée du XIX^e siècle change, dès la Restauration, le paysage parisien. Permettant un éclairage public de qualité, le gaz apporte la sécurité dans la ville.

La floraison des compagnies, avec leurs usines et leurs réseaux, rend nécessaire l'intervention des pouvoirs publics. L'adoption du régime de la concession donne naissance au premier service public moderne.

PHILIPPE LE BON
29 Mai 1767
1er Décembre 1804

Un chimiste visionnaire

17 fructidor an VII (3 septembre 1799). Déjà Napoléon perce sous Bonaparte. De retour d'Égypte, auréolé par ses victoires, le jeune et glorieux général vogue vers la France et sa destinée. Ce jour-là, aucune gazette ne mentionne un événement annonciateur d'une révolution qui fera son chemin : le mémoire intitulé *Nouveaux moyens d'employer les combustibles plus utilement, soit pour la chaleur, soit pour la lumière, et d'en recueillir les différents produits,* adressé à l'Institut national (Académie des sciences). Son auteur, Philippe Lebon, 32 ans, chimiste et ingénieur des Ponts et Chaussées, avance pour la première fois sur le papier une idée qui, dans toute l'acception du terme, allait éclairer et chauffer le monde : l'industrie du gaz. Ce visionnaire ne cherche cependant pas à s'attribuer la découverte des gaz inflammables qu'il sait exister dans le bois et le charbon, mais il en révèle les applications, se montrant ainsi plus perspicace que les savants de son temps, davantage préoccupés par la manière de gonfler les aérostats, inventés une quinzaine d'années auparavant par les frères Montgolfier.

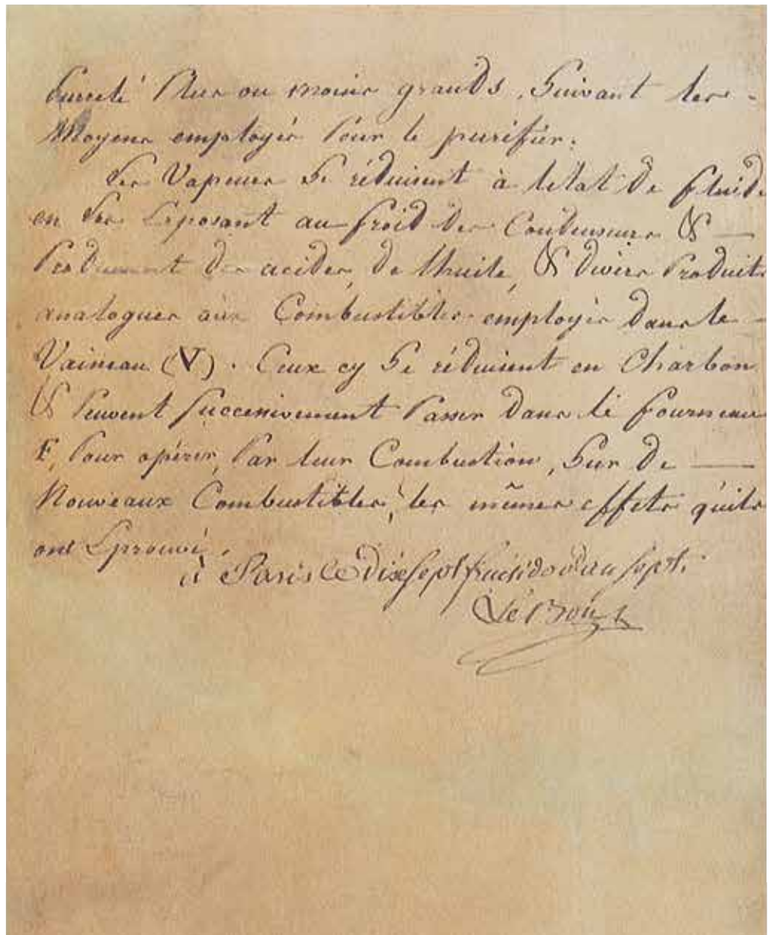

L'origine du mot « gaz »

Le mot « gaz », transposé de *ghoast* (du grec *khaos*), est utilisé pour la première fois en 1609 par le médecin et chimiste flamand Van Helmont, auquel on doit la découverte du gaz carbonique, de l'acide chlorhydrique et du rôle du suc gastrique dans la digestion. Dans la langue française, la définition « gaz » apparaît en 1676, lors de la publication, à Paris, du *Dictionnaire de Chymie* de Macquers : *« Les Chymistes ont donné ce nom aux parties invisibles qui émanent d'elles-mêmes de certains corps, que l'on ne peut retenir et recueillir ou du moins que très difficilement et point pures. »* L'Académie française attendra l'année 1802 pour inscrire ce néologisme à son dictionnaire.

Ci-dessus : la maison natale de Philippe Lebon, à Brachay (Haute-Marne).

Ci-contre : la demande de brevet déposée par Philippe Lebon, le 17 fructidor an VII (détail).

Page de gauche : grand visionnaire, Philippe Lebon meurt en 1804 sans avoir pu donner à son invention le développement qu'il avait pressenti, tant pour l'éclairage que le chauffage ou la force motrice.

USINES A GAZ ET CANALISATIONS
DES COMPAGNIES ÉCLAIRANT PARIS
1819 - 1836

La naissance de la Compagnie parisienne de l'éclairage et du chauffage par le gaz

Après des années de concurrence, les six compagnies pionnières du gaz à Paris* décident de s'unir pour faire face à la ville de Paris. Elles obtiennent un seul et même contrat, qui est signé le 23 juillet 1855. Cinq mois plus tard, le 19 décembre, leur fusion se concrétise et aboutit à la naissance de la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz. Son capital s'élève alors à 55 millions de francs, tandis que le réseau de distribution couvre environ 533 km. La concession, d'une durée de cinquante ans, est accordée par la ville de Paris jusqu'au 31 décembre 1905 (lire p. 34 et 36).

* Fondée en 1839, la Compagnie de l'Union (par la suite Compagnie de l'Ouest) ne figure pas sur cette carte.

LÉGENDE

Cie ANGLAISE
MANBY, WILSON & Cie
TRUDAINE 1819
(Ancienne Usine Royale)
TERNES 1821

Cie FRANÇAISE
LARRIEU, BRUNTON, PILTE & Cie
POISSONNIÈRE 1820

Cie FRANÇAISE
VAUGIRARD 1835

Cie DE BELLEVILLE
PAYN & Cie
BELLEVILLE 1835

Cie LACARRIERE
GRAND PRIEURÉ 1836

Cie PARISIENNE
DUBOCHET, PAUWEL & Cie
IVRY 1836

ANCIEN PARIS
limité par le mur d'octroi
Plan de 1820

ÉCHELLE

0 500 1000 1500

1860

Annexion de 1860, le texte fondateur

Conformément à l'article premier de la loi du 16 juin 1859, les limites de Paris sont portées, au 1er janvier 1860, *« jusqu'au pied de l'enceinte fortifiée. En conséquence, les communes de Passy, Auteuil, Batignolles-Monceau, Montmartre, La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle sont supprimées ».*

« Sont annexés à Paris les territoires, ou portions de territoire de ces communes, des communes de Neuilly, Clichy, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Saint-Mandé, Bagnolet, Ivry, Gentilly, Montrouge, Vanves et Issy, compris dans les limites fixées par le paragraphe premier. Les portions des territoires d'Auteuil, Passy, Batignolles-Monceau, Montmartre, La Chapelle, Charonne et Bercy qui restent au-delà de ces limites sont réunies : celles provenant d'Auteuil et de Passy, à la commune de Boulogne ; celle provenant de Batignolles-Monceau, à la commune de Clichy ; celle provenant de Montmartre, à la commune de Saint-Ouen ; celle provenant de La Chapelle, partie à la commune de Saint-Ouen, partie à la commune de Saint-Denis, et partie à la commune d'Aubervilliers ; celle provenant de Charonne, partie à la commune de Montreuil, partie à la commune de Bagnolet ; celle provenant de Bercy, à la commune de Charenton. »

Médaille de Ponscarme frappée pour célébrer l'annexion des communes suburbaines : l'accueil de Paris à la proche banlieue.
Musée Carnavalet.

Page de droite :
Napoléon III remettant au baron Haussmann le décret d'annexion des communes limitrophes.
Peinture d'Adolphe Yvon. Musée Carnavalet.

Les belles années du gaz

« Gaz à tous les étages » : l'orgueilleuse inscription s'étale sur les murs. Gaz, c'est-à-dire lumière, mais chaleur aussi, c'est-à-dire cuisine, lessive, santé. Les applications industrielles et ménagères du gaz sont en pleine floraison, en attendant celles de l'électricité. La location, à bas prix, des fourneaux à gaz, ceux-là détrônant l'antique et lente cuisinière au charbon ou au bois, permet à une foule de petites gens qui travaillent hors de chez eux de prendre leurs repas à la maison. Elle a donc des conséquences sociales et même morales que n'entrevoyait sans doute pas M. Lebon. […] Autre conséquence, d'ordre esthétique : à toutes les flèches d'églises, les tours de châteaux forts, les clochers et les beffrois qui dessinent leur ligne sur le ciel, les villes ajoutent une nouvelle silhouette, massive, cylindrique, noire : celle du réservoir à gaz. De même, parmi les figurants de la vie quotidienne, le releveur de compteurs, « l'homme qui vient pour le gaz », apparaît et joue son rôle.
Extrait de *La Vie quotidienne en France de 1870 à 1900*, Robert Burnand, Hachette, 1947.

Ci-contre : le gaz résiste à l'électricité et ne manque pas d'atouts pour séduire sa clientèle.

Page de droite : l'embrasement de la tour Eiffel pendant l'Exposition universelle de 1889. Le phare électrique concurrence les dix mille becs de gaz.

La « trahison » de la tour Eiffel

31 mars 1889. La tour Eiffel couronne l'Exposition universelle. Dix mille becs de gaz illuminent son inauguration, et un phare électrique, le plus puissant du monde, rayonne à son sommet. Onze ans plus tard, lors de l'Exposition universelle suivante, celle de 1900, on voit la tour Eiffel troquer ses becs de gaz – dont le nombre avait été porté à vingt-deux mille – contre des ampoules et des projecteurs électriques. Cette « trahison » signifie-t-elle que le gaz n'aura été la lumière que d'un siècle à peine ? Certains ont pu le croire, mais à tort. Tandis que l'électricité va s'affirmer comme un bien essentiel, le gaz saura préserver ses avantages, sinon dans le domaine de l'éclairage public et privé, du moins dans des utilisations qui vont perdurer comme sources de bien-être.

D'autant qu'il bénéficie d'une avance appréciable. Avance technique : le chauffage et la cuisine au gaz s'étendent à toutes les classes de la population et ne sont plus des innovations réservées aux plus fortunés. Avance géographique : son réseau ne cesse de s'étendre à l'intérieur de Paris et, désormais, hors les murs de la capitale dans une banlieue qui croît de jour en jour et commence à revendiquer son existence. En ce sens, l'aventure industrielle, économique et sociale des premières décennies du gaz n'est que le prélude de la longue histoire qui va s'écrire : l'émergence d'un territoire et le combat des élus pour maintenir et développer, dans les meilleures conditions possible, le service public de la distributon du gaz en Île-de-France.

Chapitre II

1900-1906

Détail du premier registre des procès-verbaux du Comité d'administration du Syndicat.

La banlieue affirme sa personnalité

Soucieux de s'émanciper de la pesante tutelle de la capitale, cinquante-cinq maires et conseillers généraux de banlieue utilisent pour la première fois les ressources nouvelles de l'intercommunalité pour mettre en œuvre leur propre réseau de distribution. Manifestant leur volonté politique collective de développer les villes de la périphérie parisienne, ils créent le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz.

La Plaine-Saint-Denis, « Manchester français »

L'industrialisation commence par gagner les communes de tradition manufacturière ancienne telles qu'Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen, au nord-est ; Clichy, Courbevoie, Puteaux, Suresnes, à l'ouest ; Charenton et Ivry, au sud-est[1]. Elle est fortement déterminée par le voisinage de la Seine et le réseau de canaux qui convergent vers Paris, ainsi que par l'application du plan Freycinet[2] : aménagement des berges du fleuve entre 1880 et 1900, inauguration du port d'Ivry en 1899, renouvellement des écluses et amélioration des installations de manutention sur le canal Saint-Denis[3]. Épine dorsale de l'essor industriel de la proche banlieue, ce canal voit naître au bord de ses rives la concentration d'un grand nombre d'industries lourdes (métallurgie, chimie, matériel ferroviaire...), ce qui vaudra à La Plaine-Saint-Denis l'appellation de « Manchester français ». Pour l'industrie du gaz, c'est une nouvelle terre d'élection : en 1882, la Compagnie Parisienne y acquiert 100 ha sur les terrains des anciennes foires médiévales du Landy, où elle fera construire deux usines afin de répondre à la demande croissante de Paris et des communes voisines de banlieue. La première usine[4], celle du Landy, construite en 1889, partage, notamment avec une autre industrie de grand renom, l'orfèvrerie Christofle, qui s'est délocalisée de Paris, la logistique du canal Saint-Denis, qui permet l'acheminement par voie d'eau des matières premières : houille du Nord et du Pas-de-Calais pour la fabrication du gaz, nickel de la Nouvelle-Calédonie pour les besoins du prestigieux manufacturier des arts de la table.

1. Sur la centaine d'industries qui s'installent entre 1860 et 1872, plus de la moitié étaient auparavant implantées *intra-muros*, les entreprises de plus de cent ouvriers étant bannies de la capitale.
2. Charles de Freycinet, ministre des Travaux publics de 1877 à 1879, dont le nom reste attaché à son programme de grands travaux (chemins de fer locaux, réseaux fluvial et routier).
3. Le canal Saint-Denis, long de 6,6 km, inauguré en 1827, relie la Seine au bassin de La Villette, où aboutit le canal de l'Ourcq.
4. Une seconde usine, Le Cornillon, sera mise en service en 1929, à l'emplacement de l'actuel Stade de France.

À l'ouest, du nouveau

Dans l'ouest parisien, l'industrialisation fait également un bond en avant. Les Batignolles, Passy, Auteuil, Grenelle, Vaugirard et une partie de Montrouge étant intégrés à la capitale, elle s'étend progressivement aux communes limitrophes d'Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Montrouge, Boulogne-sur-Seine, Suresnes, Asnières, Colombes, Vanves, Gennevilliers, Levallois-Perret, Clichy et Puteaux, ces trois dernières communes concentrant l'essentiel de l'activité industrielle en 1872. À la fin du siècle, l'industrie électrique, la construction aéronautique et automobile deviennent des secteurs de pointe : en 1900, les frères Voisin installent leur premier atelier à Boulogne, où ils collaborent avec Louis Blériot à la construction d'aéroplanes. C'est également à Boulogne que Louis Renault va construire son usine à partir de l'atelier où il avait mis au point, en 1887, sa première voiturette.

Ci-dessus et page de gauche : « Saint-Denis à vol d'oiseau », par Brezinski. Photographie et aquarelle sur papier, 1886. Saint-Denis, musée d'art et d'histoire.

1

2

3

4

5

6

Aspects de la banlieue au début du siècle dernier.
1. Boulogne-sur-Seine, boulevard de Strasbourg.
2. Saint-Denis, la caserne et le boulevard Sadi-Carnot.
3. Longjumeau, le café-hôtel du Cadran.

4. Joinville-le-Pont, vue prise du pont.
5. Enghien-les-Bains, le lac et le casino.
6. Suresnes, vue prise depuis le pont.

1

2

3

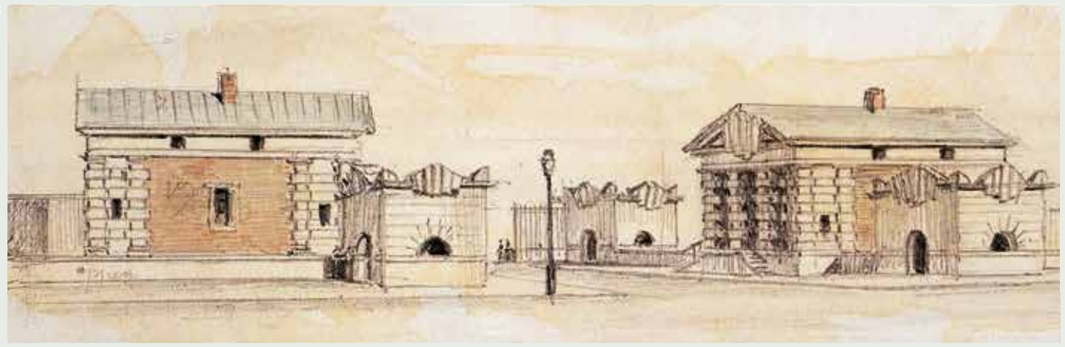

4

5

En 1860, l'annexion de la zone comprise entre l'enceinte des Fermiers généraux et les fortifications de Thiers repousse les limites de la perception de l'octroi. Devenu inutile, le mur des Fermiers généraux est démoli, ainsi que la plupart des cinquante-sept barrières construites par l'architecte Claude-Nicolas Ledoux.

1. Barrière d'Enfer, le pavillon ouest, photo d'A. Gouviot, 1859.
2. Barrière de Chartres, avec sa coupole d'origine ; c'est l'actuel pavillon d'entrée du parc Monceau, côté boulevard de Courcelles.
3. Barrière de Grenelle. Dessin de Leymonnerye, 1860. Musée Carnavalet.
4. Barrière Saint-Jacques, ou d'Arcueil. Aquatinte de Palaiseau.
5. Barrière de Sèvres. Dessin de Leymonnerye, 1860. Musée Carnavalet.

La banlieue prend son destin en main

Dans le camp de la banlieue, nombre de communes des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis sont entre-temps venues grossir les rangs des municipalités fondatrices, rejointes par quelques communes limitrophes de Seine-et-Oise éclairées par la Compagnie Parisienne. La conférence élargie commence ses travaux le 23 décembre 1901. Quarante-sept municipalités y sont représentées. À l'unanimité, Théodore Tissier est porté à sa présidence, malgré la réticence des maires de Neuilly et de Boulogne qui ne voient pas d'un bon œil le maire d'une commune bien plus modeste que les leurs prendre le pas[1]. Pendant près de deux ans, entre janvier 1902 et novembre 1903, pas moins de trente-neuf séances seront consacrées à l'élaboration d'un traité auquel devront se soumettre les demandeurs en concession. Dans le camp parisien, ce fut d'abord la stupeur devant cette tentative inédite d'émancipation. Les élus parisiens accusent le coup tout en feignant d'ignorer une rébellion qui gagne du terrain de jour en jour. Mais leur propre démarche en vue d'un nouveau traité en leur faveur s'enlise dans les discordes parisiennes[2]. Entre Paris et sa banlieue, c'est, d'un côté, le mépris et les atermoiements, de l'autre, une volonté politique communale d'autant plus affirmée qu'elle s'exprime désormais d'une seule voix pour mieux se faire entendre. En fait, la suite des événements prendra plutôt la tournure d'un dialogue de sourds.

1. Bagneux n'a que 1800 habitants, alors que Neuilly et Boulogne ont une population de, respectivement, 37 500 et 44 500 habitants.
2. Ce n'est qu'en 1906 que la ville de Paris signera un nouveau traité, après le vote d'une loi par le Parlement.

Ci-dessous : vue de Bagneux, au début du siècle dernier.

Paris fait la sourde oreille

Dès le 23 mars 1901, le président Tissier adresse un courrier à la Compagnie Parisienne pour s'enquérir de ses intentions dans le cas d'un renouvellement de sa concession. Un mois plus tard la réponse lui parvient, très évasive[1]. Le maire de Bagneux insiste et repart à la charge. Son second courrier reste sans réponse. Une députation, envoyée le 24 mai auprès du directeur de la Compagnie, n'éclaire pas davantage les délégués de la banlieue, notamment sur le sujet primordial de l'abaissement du prix du gaz. Le 8 janvier 1902, la conférence intercommunale tente de nouer des contacts avec les élus parisiens, ne fût-ce que pour leur faire part officiellement de son existence et de ses objectifs. « *Tout en n'abandonnant pas à la ville de Paris le soin de défendre leurs intérêts et de gérer leurs affaires, elles* [les communes suburbaines] *ne demandent qu'à se concerter avec celle-ci, l'union ne pouvant être que profitable à Paris et à la banlieue. Si les représentants de Paris veulent bien entrer en relation avec nous, nous nous tenons à leur disposition* », écrit Théodore Tissier au préfet de la Seine. Aucune réponse. Trois semaines plus tard, le conseil municipal de Paris adopte un projet selon lequel « *les traités passés avec les communes de la banlieue auront la même durée que le traité de la ville de Paris avec la société, à partir du 1er janvier 1906* » et que « *le prix du gaz sera le même que pour Paris* ». Tout se passe donc comme si le courrier pourtant très conciliant de Théodore Tissier s'était perdu en route[2]. Le point de non-retour semble atteint. Mais un long chemin reste encore à faire.

1. La Compagnie Parisienne se retranche derrière les positions attentistes et contradictoires de la ville de Paris.
2. En réalité, l'assemblée municipale parisienne affecte de considérer la conférence « comme une parlotte sans importance ».

Théodore Tissier, fondateur et premier président du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz.

Théodore Tissier (1866-1944), père de l'intercommunalité

Haute stature, orateur de talent, Théodore Tissier est considéré comme le père fondateur de l'intercommunalité en France. Il est à l'origine des syndicats de communes de la banlieue pour la distribution du gaz, de l'électricité, de l'eau mais aussi du régime des pompes funèbres (lire p. 98). Élu maire de Bagneux en 1899, à 33 ans, ce fils d'un négociant parisien consacre toute la durée de son mandat, jusqu'en 1934, à faire d'un village horticole de mille huit cents âmes, connu pendant des siècles par la qualité de son vignoble, une cité de onze mille habitants dotée de services publics modernes.
Figure emblématique de la banlieue parisienne, Théodore Tissier mène parallèlement une carrière de grand commis de l'État. Après ses études de droit, il est, à 24 ans, auditeur au Conseil d'État, dont il deviendra le vice-président en 1928. Il participe à l'élaboration de plusieurs grandes lois de la IIIe République et est commissaire du gouvernement lors de la discussion, en 1905, du projet de loi de séparation de l'Église et de l'État, dont le rapporteur est Aristide Briand. Grand ami de ce dernier, Théodore Tissier sera, à la présidence du Conseil, le directeur de cabinet de l'inlassable « pèlerin de la paix » de l'entre-deux-guerres. En tant que président de la section des Travaux publics du Conseil d'État, il préside également l'Office national de la navigation, qui se dote, en 1933, du premier navire de recherche océanographique français. Baptisé ultérieurement *Président Théodore Tissier*, ce bâtiment naviguera jusqu'en 1960. Grand-croix de la Légion d'honneur, Théodore Tissier prend sa retraite en 1937, avec le titre de président honoraire du Conseil d'État, institué à son intention par le gouvernement Léon Blum.

Les cinquante-cinq communes fondatrices du Syndicat

Département de la Seine : Alfortville, Arcueil-Cachan, Asnières, Aubervilliers, Bagneux, Bagnolet, Boulogne-sur-Seine, Bourg-la-Reine, Charenton-le-Pont, Châtillon, Choisy-le-Roi, Clamart, Clichy-la-Garenne, Créteil, Épinay, Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Gennevilliers, Gentilly, L'Île-Saint-Denis, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, L'Haÿ, Les Lilas, Le Perreux, Levallois-Perret, Maisons-Alfort, Malakoff, Montrouge, Nogent-sur-Marne, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais, Puteaux, Romainville, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Saint-Ouen, Sceaux, Stains, Thiais, Vanves, Villejuif, Vincennes, Vitry-sur-Seine.

Département de Seine-et-Oise : Deuil, Enghien-les-Bains, Garches, Groslay, Montmagny, Saint-Cloud, Saint-Gratien, Sèvres, Ville-d'Avray.

Six autres communes des deux départements viendront rejoindre le Syndicat avant le début de l'exploitation, le 1er janvier 1906.

Le Syndicat et son concessionnaire, l'Ecfm, voient le jour simultanément

Retenu en premier lieu par la conférence, l'ingénieur Francis Rouland s'adjoint, quelques jours après, Gabriel Chamon, alors administrateur de la Compagnie des compteurs. Ils constituent ensemble la Société d'éclairage, chauffage, et force motrice (Ecfm)[1] qui va se substituer, le 1er janvier 1906, à la Compagnie Parisienne ainsi qu'à une autre entreprise de moindre importance, la Société du gaz général, qui desservait sept communes des départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Les statuts de l'Ecfm sont déposés le 20 novembre 1903. Entre-temps, les communes représentées à la conférence se sont officiellement constituées en syndicat intercommunal chargé de surveiller l'application des traités passés avec l'Ecfm[2]. C'est le texte du projet de délibération soumis aux communes par la conférence qui va devenir le document fondateur du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz. Les délégués au Comité d'administration du nouveau syndicat se réunissent en séance préparatoire le 27 novembre, en attendant la publication du décret d'autorisation. Celui-ci est signé le 31 décembre 1903 par le président de la République Émile Loubet. Il prend effet le lendemain de la signature, le 1er janvier 1904, et concerne cinquante-cinq communes[3].

1. Trois établissements bancaires soutiennent le projet de Francis Rouland et Gabriel Chamon : le Comptoir national d'escompte, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit industriel et commercial. Le capital initial est de 1,2 million de francs. Après des augmentations successives, il s'élèvera, en 1935, à 125 millions de francs.
2. L'Ecfm reprendra ultérieurement les concessions d'éclairage de vingt et une communes desservies par six autres sociétés locales, ce qui entraînera la suppression des usines de Charlebourg-Colombes, Argenteuil, Issy-les-Moulineaux, Suresnes, Le Bourget, Montreuil, Antony et Longjumeau.
3. Dans le courant de la même année, deux autres communes de la Seine (Fresnes et Villetaneuse) et quatre de Seine-et-Oise (Chaville, Marnes-la-Coquette, Montmorency et Soisy-sous-Montmorency) intégreront le Syndicat.

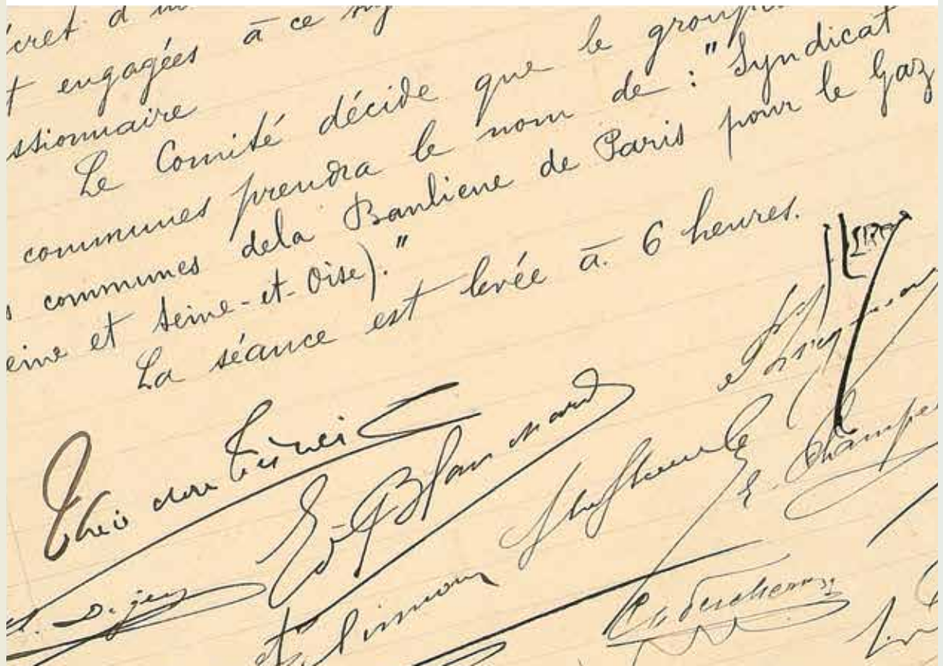

Ci-contre : détail de la séance préparatoire du Comité d'administration du 27 novembre 1903 au cours de laquelle la dénomination du Syndicat est décidée. On y voit la signature de Théodore Tissier.

Francis Rouland, de l'enseignement à l'industrie du gaz

Francis Rouland, né en 1860 à Saint-Nazaire, s'installe à Paris en 1885. Après avoir été professeur dans l'enseignement libre et fondé un cours privé préparatoire aux Écoles, il exerce la profession d'ingénieur chimiste et se fait remarquer par ses études sur les lampes électriques et l'emploi du gaz à l'eau. Les encouragements de Théodore Tissier, ainsi que ceux du préfet de la Seine Justin de Selves, le décident à se consacrer pleinement à l'industrie du gaz et à soumettre sa candidature à la concession du gaz pour la banlieue parisienne. Parallèlement à ses fonctions à la tête de l'Ecfm, il participe à la constitution de la Société du gaz de Paris, qui prend, le 1er septembre 1907, le relais de la Compagnie Parisienne dans la capitale. Par la suite, Francis Rouland sera à deux reprises (1914-1919 et 1923-1924) président de la Société technique de l'industrie du gaz, créée en 1874, l'une des plus anciennes associations gazières du monde, qui existe toujours aujourd'hui sous l'appellation de l'Afg. Il s'éteint à l'âge de 85 ans, dans la petite bourgade normande où il s'était retiré depuis déjà de nombreuses années.

Gabriel Chamon, l'un des fondateurs de Thomson-Houston

Gabriel Chamon, né en 1846 à Chaville, crée en 1872 à Paris un petit atelier de mécanique qui se développe et se transforme sept ans plus tard pour devenir la Compagnie des compteurs, qui aura plusieurs filiales en Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Suisse). Dès le début de l'industrie électrique, il entrevoit l'avenir de celle-ci et participe, en 1893, à la fondation de la Compagnie française Thomson-Houston dont il sera l'un des vice-présidents jusqu'à sa mort, en 1934. Avant de s'engager aux côtés de Francis Rouland dans la constitution de l'Ecfm, Gabriel Chamon s'était porté sans succès candidat à la reprise de la concession de la Compagnie Parisienne. Après son décès, son fils lui succédera au conseil d'administration de l'Ecfm. Gabriel Chamon a été également maire de la commune d'Annet-sur-Marne (Seine-et-Marne), de 1908 à 1919.

Le Syndicat, un « faisceau indéformable »

Le rapporteur de la conférence intercommunale, M. Blanchard, adjoint au maire de Saint-Denis, énumère en ces termes les avantages du traité avec l'Ecfm : *« Le gaz à bon marché : 16 centimes le m³ pour le consommateur (...), le gaz des services publics à 15 centimes, sans aucuns frais à la charge des communes pour l'installation, l'entretien et le nettoyage des appareils.*
« Une redevance aux communes qui apportera à leur budget une ressource nouvelle qui leur rendra certainement de grands services.
« Une large extension de canalisations ne pouvant rencontrer les entraves qui ont gêné jusqu'à ce jour le développement de la consommation du gaz. »
Le rapporteur démontre combien, pour les communes de la banlieue, *« il est désirable, au lieu de rester isolées en s'ignorant l'une l'autre, de se grouper en un faisceau indéformable pour toutes les questions vitales qui les agitent et qu'elles auraient un intérêt majeur à généraliser ».*

Le choix de Gennevilliers

Le traité de concession avec l'Ecfm porte sur une durée de trente ans. Le premier conseil d'administration du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz – qui porte bien évidemment Théodore Tissier à sa présidence – se réunit le 15 janvier 1904. Sa première tâche est de suivre la construction de l'usine qui desservira les communes syndiquées et celles qui, dans un premier temps, ne seront que des clientes du Syndicat[1]. Cette nouvelle usine doit impérativement être opérationnelle le 1er janvier 1906, soit le premier jour de l'entrée en vigueur effective de la concession. Le défi est de taille puisque les travaux et la réalisation du réseau de canalisations doivent être accomplis simultanément en moins de deux ans. Pour bâtir son usine, l'Ecfm a choisi le site de Gennevilliers qui dispose de nombreux atouts : un terrain de 60 ha d'un seul tenant, le prix avantageux de ce terrain (des anciennes cultures maraîchères), sa situation sur une boucle de la Seine en aval de Paris qui lui permet d'être alimenté par voie d'eau en charbon provenant des mines du nord de la France et de la Belgique, le raccordement à la voie ferrée Paris-Argenteuil[2].

La plus grande usine à gaz d'Europe

Les travaux qui démarrent en avril 1904 suivent un calendrier parfaitement étudié et synchronisé. La construction des deux premiers ateliers, l'un de distillation, l'autre d'épuration, est confiée, notamment pour les fours, à une main-d'œuvre choisie en raison de ses compétences particulières.

1. Colombes, Eaubonne, Ermont, Le Kremlin-Bicêtre, Meudon, Neuilly-sur-Seine (voir annexes, p. III).
2. Déclaré d'utilité publique en 1904, ce raccordement constituera un réseau de 24 km à l'intérieur de l'usine.

Ci-contre : les deux gazomètres de l'usine de Gennevilliers en service, au début du siècle dernier.

Page de droite : la carte du réseau de canalisations primitif, embryon du réseau régional de transport de gaz dans la région parisienne.

Pl. I.

Schéma des conduites maîtresses et conduites vierges de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force motrice dans la Banlieue de Paris.

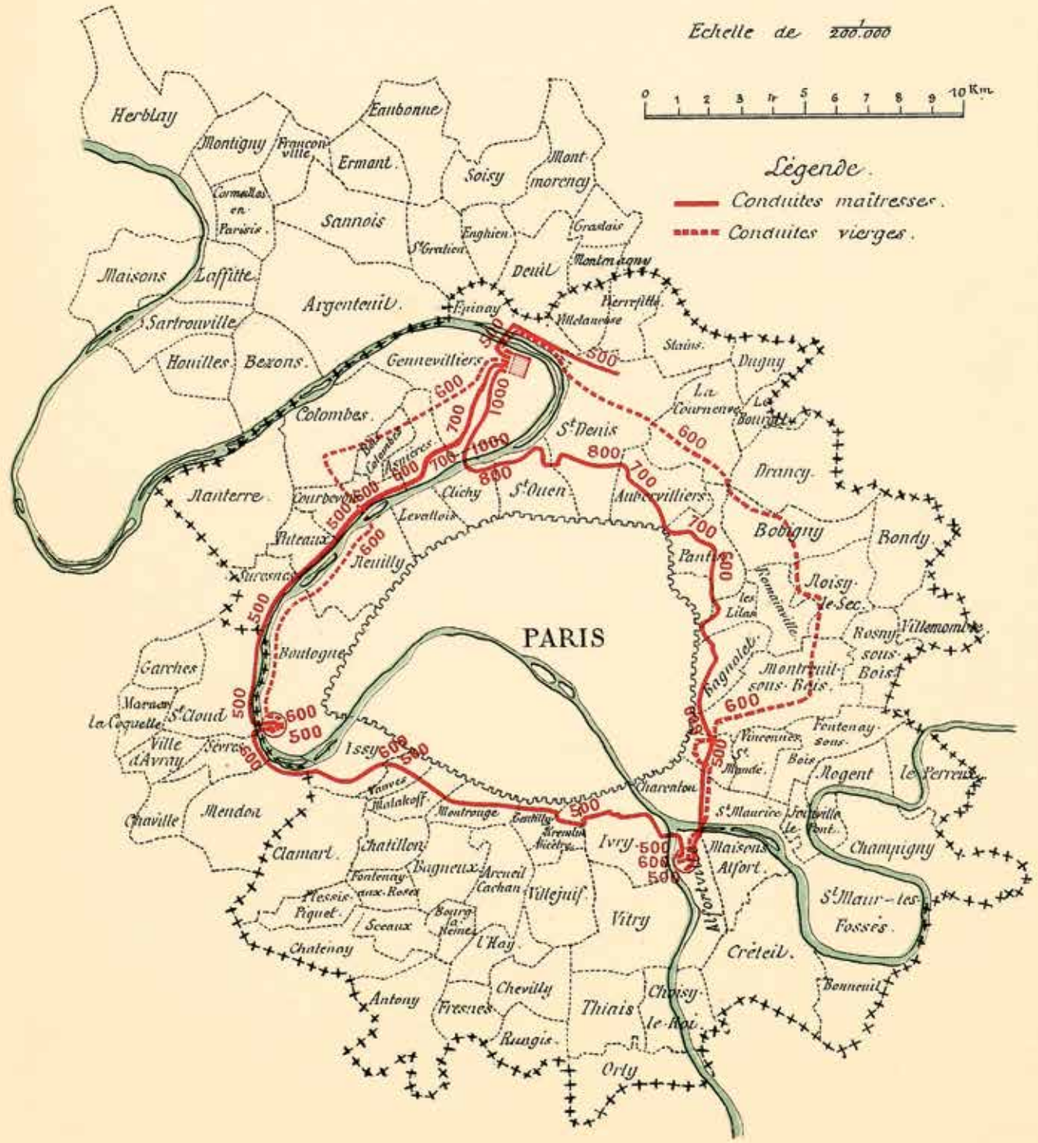

Les exigences sociales du Syndicat

Dès les tout premiers jours, les résultats de l'exploitation sont plus qu'encourageants. Le réseau de 1562 km autour de Paris dessert soixante-sept communes et 65 000 abonnés pour une population de 851 000 habitants. Les clients bénéficient d'une diminution appréciable du prix du gaz, et les communes couvrent leurs dépenses d'éclairage public grâce aux redevances qu'elles perçoivent de la location des canalisations. L'usine de Gennevilliers fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avec un effectif de plus de deux mille personnes. Les spécialistes des fours ont été recrutés principalement en Belgique et dans la région lyonnaise. De nombreux ouvriers agricoles des communes rurales voisines, en quête d'une activité mieux rémunérée, grossissent les rangs d'une main-d'œuvre qui travaille douze heures par jour. Les conditions sont difficiles, en particulier pour les hommes des fours les plus exposés à la toxicité : malgré les systèmes d'aération, ils affrontent une chaleur intenable pendant l'été ou un courant d'air glacial au plus fort de l'hiver. Le Syndicat avait estimé de son devoir d'insérer dans le cahier des charges une clause particulière visant la protection des travailleurs. Absente des anciens traités passés avec la Compagnie Parisienne, cette idée soulève de vives réserves de la part des dirigeants de l'Ecfm, qui finissent par accéder aux exigences du Syndicat, application du cahier des charges oblige. Les salariés de Gennevilliers seront parmi les tout premiers de l'industrie du gaz – et de l'ensemble de l'industrie en France – à bénéficier d'un véritable statut social.

Le statut social de l'Ecfm

Parmi les clauses concernant la protection sociale des travailleurs incluses dans le cahier des charges soumis par le Syndicat à l'Ecfm figurent la limitation de la journée de travail, l'instauration d'un jour de repos hebdomadaire et d'un service de retraite, avec notamment un livret individuel permettant aux ouvriers de conserver la propriété des versements effectués même en cas de licenciement. L'Ecfm est également obligée de préserver les avantages acquis par les employés et ouvriers de l'ancienne Compagnie Parisienne, notamment l'attribution d'une partie de la production de coke. Discuté avec âpreté entre le Syndicat et le concessionnaire, ce modèle de volet social s'apparente à celui alors en vigueur dans les compagnies de tramways, mais pas dans l'industrie.

Ci-contre et ci-dessus : l'Ecfm bat sa propre monnaie – des jetons qui ont seulement cours à l'usine de Gennevilliers – et possède sa propre brigade de sapeurs-pompiers.

Page de gauche : enfournement de la houille « à la cuiller », usine à gaz de Clichy, 1905.

Chapitre III

1906-1946

Dessin d'enfant réalisé
pendant la guerre de 14-18.
Tixier, 13 janvier 1917.
Musée de Montmartre.

L'époque de la codécision

La détermination des élus de la banlieue les amène, avec les épreuves de la Grande Guerre et de la crise économique, à piloter l'exploitation gazière en partenariat avec les industriels et, au même titre que ceux-ci, à en assumer les risques.

Ci-dessus : la Chambre des députés, comme une bonne partie du centre de la capitale, n'est plus accessible qu'en barque...

De l'eau dans le gaz au Palais-Bourbon

« Le mieux est de prendre l'événement avec bonne humeur », écrit Robert Capelle, qui relate en 1910 la crue de la Seine qu'il a vécue au Palais-Bourbon où il est sténographe. Extraits.

« Le lundi 24 janvier, notre usine électrique est atteinte.

« Mardi 25. On remplace, dans la chambre des séances, l'électricité par le gaz. Certains députés demandent que la Chambre suspende ses séances. M. Doumer, rapporteur général du budget, s'y oppose. La séparation de la Chambre, paraît-il, affolerait la population. Quand il y aura de l'eau dans l'hémicycle, dit-il, nous monterons sur les gradins.

« Jeudi 27. C'est plus grave. Toute la cour est prise. Il fait dans les couloirs 5 °C seulement. La Chambre maintient toujours sa résolution de siéger. Dans la salle des Quatre Colonnes, on pose des conduites de gaz et on installe des appareils. On les allumera pour les voir s'éteindre cinq minutes après, faute de gaz.

« Vendredi 28. Un transport par bateaux est établi depuis l'esplanade des Invalides. "Ne laisser monter dans les barques que MM. les membres du Parlement sur la présentation de leur médaille ou de leur carte d'identité, et les personnes munies de laissez-passer délivrés par la questure", indique une note pour les marins.

« Lundi 31. Le niveau a baissé de 60 cm dans la cour d'honneur ; l'eau est gelée. On espère obtenir une patinoire et donner une fête avec orchestre tzigane. La place du Palais-Bourbon offre un aspect pittoresque : avec les canots amarrés aux passerelles, elle ressemble à un petit port de pêche. »

1

2

3

4

5

6

1. Crue de la Seine à Paris : le célèbre zouave du pont de l'Alma peine à garder la tête hors de l'eau... 2. On improvise des trottoirs de fortune au moyen de planches jetées sur des tonneaux, des brouettes, des briques, et l'on pose volontiers pour la postérité... 3. Habitants d'Ivry-sur-Seine secourus par des pompiers sur un radeau. 4. Le rapide Paris-Limoges en gare de Choisy-le-Roi. 5. Issy-les-Moulineaux sous les eaux. 6. Gennevilliers : le boulanger faisant sa tournée en barque.

La "Ville-Lumière" à travers les âges

1350

1550

1791

1822

LA PLACE DE LA CONCORDE ÉCLAIRÉE
PAR LE GAZ SURPRESSÉ

Le froid et la faim pour Paris et sa banlieue

Le danger étant écarté après la première bataille de la Marne, en septembre 1914, qui a repoussé les Allemands parvenus aux portes de la capitale, Paris et sa banlieue vont vivre une période douloureuse, souffrant pendant quatre ans de la faim et d'hivers rigoureux. Pour faire face à la pénurie, le gouvernement instaure une quasi-nationalisation des denrées de première nécessité (pain, lait, sucre, pommes de terre, légumes, céréales...). Le charbon, devenu rare, est rationné. La population s'éclaire et se chauffe tant bien que mal, d'autant que les hivers sont précoces et glaciaux. Quelques distributions de charbon à prix réduit vont en priorité aux femmes de soldats, aux vieillards et aux chômeurs. Les autres combustibles sont hors de prix, quand on en trouve... À la veille de Noël 1916, alors que les magasins et établissements publics n'ont déjà plus le droit de s'éclairer au gaz ou à l'électricité, les restrictions deviennent encore plus draconiennes. La stupéfaction est à son comble lorsque, le 24 décembre, le ministre des Transports et du Ravitaillement, Édouard Herriot, fait cette révélation : les usines qui alimentent la région parisienne en gaz et en électricité n'ont plus qu'une semaine de réserve de charbon.

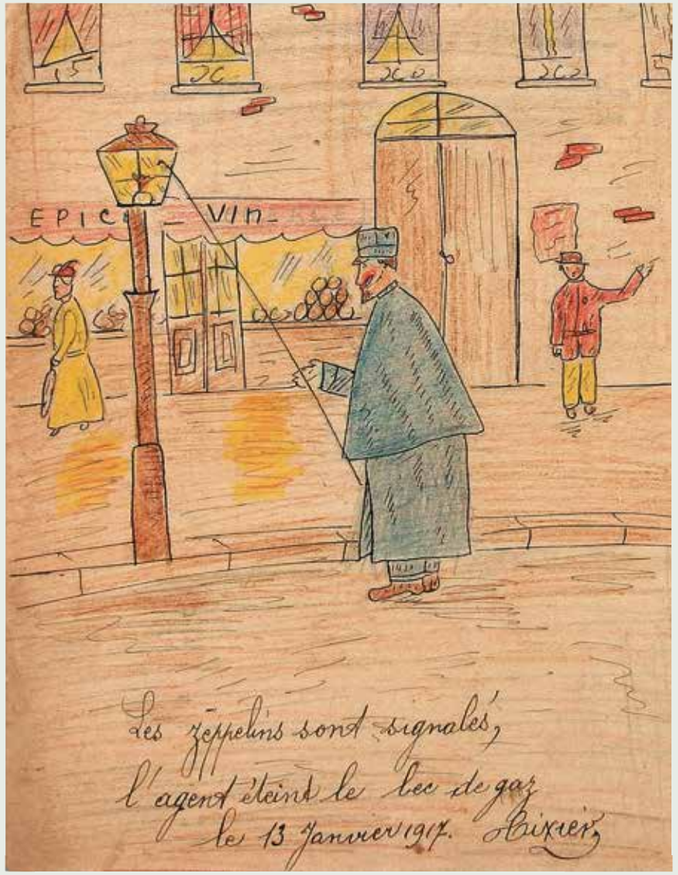

Ci-contre : la Grande Guerre dessinée par les enfants. « Les zeppelins sont signalés », Tixier, 13 janvier 1917. Musée de Montmartre.

Page de gauche : au plus fort de la guerre, la distribution de charbon va en priorité aux femmes de soldats, aux vieillards et aux chômeurs. Musée de Montmartre.

Double page suivante : « Maman, économise le gaz », Prud'homme, décembre 1916. Musée de Montmartre.

L'arrêt « Gaz de Bordeaux », une contribution du gaz à la théorie du service public

La Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux avait passé un contrat de concession de gaz avec la municipalité. Pendant la guerre, les hausses du prix du charbon font courir à la ruine l'entreprise concessionnaire, dans l'impossibilité contractuelle de répercuter sur ses tarifs les charges qu'elle supporte de plus en plus lourdement. Le service public se trouve alors directement menacé. Saisi de l'affaire, le Conseil d'État, dans son arrêt « Gaz de Bordeaux » du 30 mars 1916, oblige la ville à aider le concessionnaire dans l'exécution de ses missions de service public, considérant que l'augmentation du coût de la fabrication, *« déjouant tous les calculs, dépasse certainement les limites extrêmes des majorations ayant pu être envisagées par les parties lors de la passation du contrat de concession »*. L'aide accordée par l'Administration à son concédant est justifiée par l'intérêt général puisqu'elle permet de poursuivre l'exécution du contrat. Cette solution, spécifique aux contrats de droit public, que les juristes appellent la « théorie de l'imprévision », constitue l'un des grands principes du service public français : le principe de continuité, propre à assurer le fonctionnement régulier du service.

1932

La Seine à Vitry, lithographie de Maurice-Jacques-Yvan Camus.
Baptisée centrale Arrighi, en hommage à l'ingénieur qui l'a réalisée, la centrale thermique de Vitry était l'une des plus grandes centrales électriques d'Europe au début du XX^e^ siècle. Elle fonctionnera jusqu'en 1985 et sera démolie au début des années quatre-vingt-dix.
Musée de l'Île-de-France, Sceaux.

Ci-dessus : la nationalisation des chemins de fer, le 31 août 1937, donne naissance à la Sncf.

Page de droite : une manifestation parmi d'autres au temps du Front populaire. Les charbonniers revendiquent une augmentation des salaires.

1936. Les grandes conquêtes sociales

Le nouveau départ de l'exploitation sous le régime de la régie intéressée coïncide avec une année cruciale. Le 3 mai 1936, le Front populaire (socialistes, radicaux, communistes) l'emporte au second tour des élections législatives. Le 7 juin, Léon Blum, devenu chef du gouvernement[1], réunit les représentants du patronat et des syndicats ouvriers en vue de mettre un terme à l'agitation sociale. L'accord tripartite qui en résulte ne porte pas seulement sur une hausse de 15 % des salaires, il institue des mesures qui vont se pérenniser et constituent l'acquis majeur du Front populaire : la semaine de 40 heures, les congés payés, les conventions collectives. À l'usine de Gennevilliers, les « Accords Matignon » entraînent, dès leur application, l'embauche de deux cent vingt personnes et l'octroi de deux journées de repos consécutives par semaine pour l'ensemble du personnel. Cette même année, dans un contexte cependant peu favorable, l'usine poursuit son développement et se modernise. Les ateliers à cornues qui existent depuis l'origine sont remplacés par deux batteries de fours à coke concassé de haute résistance mécanique. Ces installations servent principalement à la production d'un « gaz pauvre » destiné au chauffage central. Mais, cette année-là, la consommation stagne, confirmant la tendance qui s'était amorcée au cours des années précédentes, ce qui n'est pas du meilleur augure.

1. Dont Henri Sellier est ministre de la Santé publique.

Avant la tempête

Une fois encore, les répercussions de la vie économique et sociale du pays vont peser sur la mission de service public dévolue au Syndicat. Elles le conduisent à relever le prix du mètre cube de gaz[1]. L'euphorie née de l'arrivée au pouvoir du Front populaire s'estompe. Dès le mois d'août, le gouvernement – qui a nationalisé l'industrie d'armement et en partie celle de l'aéronautique[2] – affronte une hausse des prix qui annule la hausse des salaires des Accords Matignon. L'application de la semaine des 40 heures ne résorbe pas le chômage. Une pause des réformes est annoncée. Avec l'arrivée à la tête du gouvernement, le 10 avril 1938, du leader radical Édouard Daladier, la semaine des 40 heures est mise entre parenthèses : un décret-loi du 21 avril 1939 porte même la durée du travail à 45 heures pour certaines sociétés relevant de l'État (notamment l'armement et l'aéronautique) ou sous tutelle de collectivités locales comme l'Ecfm. Par ailleurs, il est décidé que l'industrie gazière dépend désormais de plusieurs ministères, avec la double désignation de service public et d'industrie de guerre. De plus, la mise en œuvre d'un programme d'armement va imposer de lourdes charges parmi lesquelles un impôt sur les capitaux et une hausse de la taxe à la production et sur les charbons. Autant de mesures justifiées par l'orage qui s'annonce et qui va changer la face du monde.

1. Une augmentation d'autant plus nécessaire qu'un décret du 30 juillet 1937 contraint les collectivités locales à équilibrer le budget de leurs services industriels.
2. Les chemins de fer seront nationalisés à leur tour, avec la création de la Sncf, le 31 août 1937, sous la forme d'une société mixte. Le réseau français couvre alors 42 500 km.

CHAPITRE IV

1946-1983

Remise en état de l'éclairage public
à la Libération.

LE TEMPS DE LA NATIONALISATION

L'industrie du gaz passe de l'échelon local à la dimension nationale. Nouveau partenaire des élus, Gaz de France, établissement public de l'État, connaît une expansion remarquable marquée par l'arrivée du gaz naturel. Mais l'équilibre de la relation contractuelle est fragilisé et la délégation de service public perd une grande partie de son sens.

Le destin du Syndicat s'en trouve incertain.

SAMEDI 30 MARS 1946 — PRIX : 2 FRANCS

nord-matin

Directeur: Augustin LAURENT — Numéro 487 - Deuxième Année

QUOTIDIEN D'INFORMATION DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE

Le président TRUMAN souhaite le succès de la mission de Léon BLUM

L'Assemblée constituante décide la nationalisation du gaz et de l'électricité

Par 512 voix contre 64

La longue nuit du 29 au 30 mars 1946

Samedi 30 mars 1946, 3 h 40. Les députés adoptent le projet de loi de nationalisation du gaz et de l'électricité. Une première rédaction du projet avait été présentée quatre mois plus tôt au Conseil des ministres du 7 décembre 1945 présidé par le général de Gaulle. Le 18 janvier, la version définitive est transmise à l'Assemblée nationale constituante. Dans son exposé des motifs, le projet distingue les raisons respectives de nationaliser les deux industries : pour l'électricité, l'obligation de développer des ressources nationales et renouvelables, c'est-à-dire l'hydraulique en priorité ; pour le gaz, la nécessité *« de transformer l'équipement d'une industrie stagnante et en voie de péricliter »*. Le texte initial, défendu par Marcel Paul, ministre communiste de la Production industrielle (lire p. 161), prévoit la création d'une seule et même entreprise sous le sigle d'Egf (Électricité et Gaz de France). D'autres propositions sont plus modérées. Ainsi, Paul Ramadier, rapporteur socialiste du projet, se prononce, lui, en faveur de deux organismes distincts, tout en soulignant la similitude entre les deux industries du gaz et de l'électricité. Le Mrp, notamment par la voix de Jean-Marie Louvel, président de la Commission de l'équipement à l'Assemblée nationale, est hostile à l'idée de nationalisation, qu'il souhaiterait réserver au seul cas de l'électricité. Finalement, Marcel Paul accepte l'idée de créer deux établissements publics séparés, mais avec des services communs *« Nous sommes*, déclare le ministre, *en face d'industries dans le cadre desquelles ne joue plus (...) la loi de la concurrence, car personne ne peut s'alimenter à telle ou telle société de son choix, mais chacun doit se raccorder au réseau de son installation et subir en définitive et presque sans limitation les tarifs opposés par le concessionnaire. »* Marcel Paul se fait également le défenseur des syndicats intercommunaux *« d'une certaine étendue qui seraient autrement efficaces pour la défense des intérêts des collectivités et des usagers que chacune des collectivités traitant séparément hier avec une société privée, demain avec le service intercommunal de distribution »*. Il estime que *« les communes auront intérêt à ne pas rester isolées mais à se grouper, formant ainsi des blocs qui seront aptes à discuter utilement les contrats qui leur seront proposés »*. Pour la petite histoire de cette longue nuit de la naissance d'Électricité de France et de Gaz de France[1], un des députés présents dans l'hémicycle, mais noté avec vingt-trois autres comme n'ayant pas pris part au vote, répond au nom de Courant[2].

1. On disait à l'époque : *l'*Edf et *le* Gaz de France.

2. Pierre Courant, député indépendant de Seine-Inférieure (aujourd'hui Seine-Maritime), maire du Havre de 1941 à 1944 et de 1947 à 1954, ministre du Budget en 1951 et de la Reconstruction en 1953.

Le Syndicat de nouveau à l'épreuve

La création de Gaz de France, consacrée le 8 avril 1946 par la promulgation de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité, et le principe du maintien des droits des communes[1], que cette même loi prévoit, vont tordre le cou aux supputations. Sans lever toutefois les incertitudes qui pèsent sur la nature des relations futures entre la nouvelle entreprise nationale et un régime qui depuis quarante ans a fait plus que ses preuves en matière de service public de la distribution du gaz. Une fois encore, le Syndicat se trouve face à l'épreuve. Mais il en a vu bien d'autres... Par décret du 21 mai 1946, l'usine de Gennevilliers, les Cokeries de la Seine et tous les biens de l'Ecfm sont transférés à Gaz de France promu « grand service national ». La loi de nationalisation scinde en deux les activités de la chaîne gazière, d'une part la production et le transport, d'autre part la distribution. De ce fait, le Syndicat se trouve dans une position tout à fait inédite. Jusqu'ici, il pouvait choisir librement son exploitant – l'Ecfm en l'occurrence – et même en changer si celui-ci venait à manquer à ses obligations. Désormais, cet exploitant est une entreprise publique investie d'un monopole national qu'il ne peut évidemment pas révoquer et qui, bien au contraire, est largement en mesure de lui imposer un cahier des charges à sa convenance. Devant ce total retournement de situation, de quels pouvoirs dispose le Syndicat pour maintenir le cap qui est le sien depuis toujours : la sauvegarde des intérêts des communes et des clients de son territoire ? Et dans quel état d'esprit son nouvel interlocuteur va-t-il aborder ce tête-à-tête qui peut devenir un vrai bras de fer ? Autant d'interrogations qui laissent entrevoir une période d'incertitudes et de turbulences.

1. La loi de nationalisation (article 36) spécifie que les établissements publics auxquels sont transférées les entreprises nationalisées « devront observer les dispositions des cahiers des charges en vigueur » et que « les collectivités locales conservent tous les droits résultant de ces cahiers des charges et de toutes autres conventions ».

Ci-contre : employé contrôlant des « ballons d'obturation ». Introduits dégonflés à l'intérieur des canalisations, ces ballons, une fois regonflés, sont destinés à obstruer la circulation du gaz, permettant ainsi la mise hors gaz d'un tronçon. Cette méthode est toujours utilisée sur le réseau basse pression.

Les régies municipales font de la résistance

Dès le dépôt du projet de loi de nationalisation, certaines communes s'inquiètent du sort réservé aux régies municipales. *« Ce ne sont pas des entreprises capitalistes : aucun dividende, aucun intérêt ; pas d'actions, pas d'obligations, alors pourquoi a-t-on entrepris de les liquider brutalement ? »*, lance Maurice Violette, député-maire de Dreux, qui estime que la loi de nationalisation est *« une véritable déclaration de guerre »* aux communes. Édouard Herriot, en sa qualité de président de l'Association des maires de France, intervient dans le même sens au nom des communes *« qui n'ont pas de leçons à recevoir de l'Administration »*. L'autonomie des régies sera finalement maintenue : les régies de production et de distribution, qui comptent notamment Bordeaux, Strasbourg et Grenoble dans leurs rangs, ne tomberont pas dans l'escarcelle de Gaz de France.

Il y a gaz et gaz

Gaz de houille. Obtenu par « carbonisation » ou « distillation » de la houille. Processus de fabrication utilisé depuis l'origine de l'industrie gazière, il sera adopté à l'usine de Gennevilliers. Encore appelé « gaz d'éclairage » ou « gaz de ville », il régnera sans partage pendant plus d'un siècle, jusqu'à l'arrivée du gaz naturel dans les années cinquante.

Gaz de cokerie. Gaz récupéré comme sous-produit de la combustion de la houille dans les cokeries, usines destinées à la production d'un coke adapté aux besoins de la sidérurgie. Certaines cokeries, dites gazières, telle celle de Villeneuve-la-Garenne, produisaient du gaz à titre principal et en grande quantité, grâce à des fours capables de traiter des tonnages importants de houille.

Gaz manufacturé. Tout gaz obtenu par des opérations physiques et chimiques sur des combustibles de toutes natures, solides, liquides ou gazeux. L'expression a d'abord servi à désigner le gaz de houille. Plus tard, pendant la transition gaz de houille-gaz naturel, elle s'appliquera au gaz fabriqué dans les anciennes usines, par « craquage » ou « reformage » du gaz naturel ou d'autres gaz issus de l'industrie pétrolière (gaz de raffinerie, butane, propane) ou de l'industrie métallurgique (lire p. 178). Ce gaz manufacturé, dans la fabrication duquel la houille n'entrait plus directement ou alors de façon marginale, a permis d'alimenter les installations domestiques fonctionnant au gaz de ville, en attendant la conversion des appareils pour l'alimentation exclusive en gaz naturel.

Gaz naturel. Issu de la transformation naturelle, et très lente, de matières organiques dans des couches rocheuses du sous-sol, où il est parfois associé au pétrole. Il est distribué au consommateur sans transformation majeure. Connu depuis l'Antiquité, le gaz naturel, en France, débute sa carrière à Lacq en 1951. Il mettra cependant une vingtaine d'années avant de « monter » à Paris et supplantera le gaz manufacturé avec l'appoint progressif des gaz d'Algérie, de Groningue (Pays-Bas), et, plus tard, de Russie et d'ailleurs...

Butane, propane. Issus du raffinage du pétrole, ces gaz ont la particularité d'être facilement liquéfiables et transportables à température ambiante. Ils possèdent un pouvoir calorifique élevé et peuvent être utilisés directement, mais dans des appareils adaptés à leur usage.

Ci-contre : plan de l'usine de Gennevilliers en 1952. À rapprocher de la vue aérienne prise peu de temps après, en page 162 du présent ouvrage. Dans la partie supérieure, on distingue les pavillons d'habitation ainsi qu'un stade, des courts de tennis, une salle des fêtes… Une partie du personnel logeait en effet dans l'enceinte même des usines à gaz.

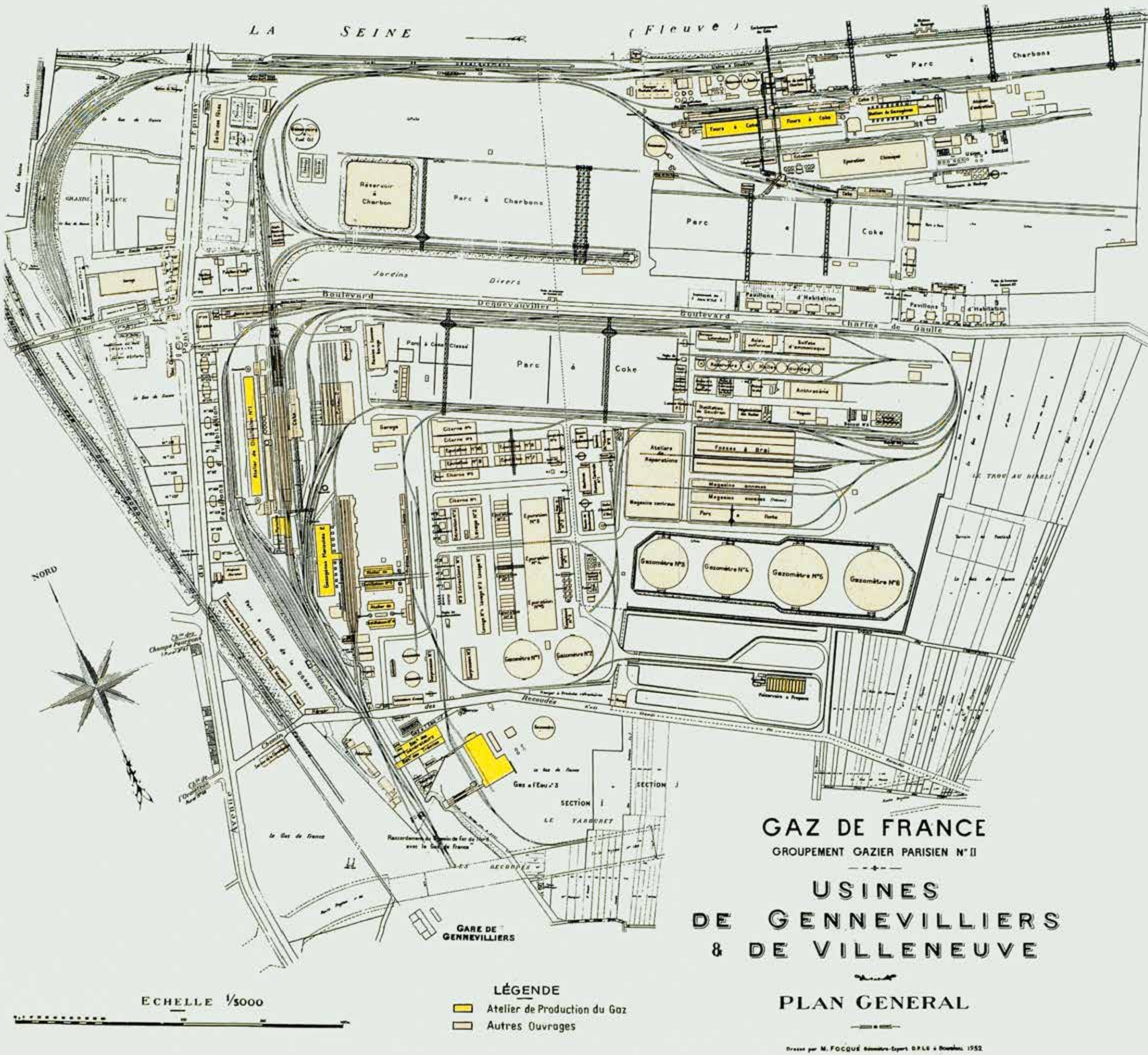

Gaz de France dans l'ombre d'Edf

Selon une convention en date du 16 mai 1946, l'État confie à Électricité de France *« l'organisation et la direction des services destinés à assurer la prise en charge et la gestion des entreprises de production et de distribution de gaz nationalisées »*. De ce fait, *« les services généraux d'Électricité de France assureront, pour le compte de Gaz de France, tout ce qui est relatif à l'administration de ce dernier »*. Cette subordination à sa sœur en nationalisation la plus puissante et la mieux pourvue n'enthousiasme pas particulièrement le monde des gaziers, mais c'est une autre histoire[1].

Elle ne rassure pas davantage le Syndicat, qui redoute un certain manque d'atomes crochus avec ses nouveaux interlocuteurs. Gaz de France est cependant doté de son propre conseil d'administration, et celui-ci invite Pierre Kérautret à siéger parmi ses membres en sa qualité de président du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz, au titre de représentant des consommateurs. Pour sa part, Paul Leclers, directeur général de l'Ecfm, est promu directeur de l'exploitation de Gaz de France. Ces nominations sont un hommage implicite et mérité à l'organisation qu'avait mise en place le Syndicat : ce n'est pas un hasard si le Centre de distribution du gaz de la proche banlieue de Paris (Dgpbp), qui vient d'être créé, est le miroir de l'Ecfm en ce sens qu'il recouvre le périmètre desservi par l'usine de Gennevilliers et les Cokeries de la Seine. Ce tapis rouge est de bon augure. Il n'empêchera pas quelques dérapages. Un peu plus tard, alors que Charles Deutschmann – qui a succédé à Pierre Kérautret à la présidence du Syndicat – s'inquiète de la dispersion des biens de l'ex-Ecfm, et notamment du sort de son siège social parisien, 22, rue de Calais[2], il apprendra par la bande que ces locaux historiques seront partiellement attribués aux services sociaux d'Électricité de France sans que le Syndicat ait eu le temps de donner son accord[3], accord pourtant indispensable selon les dispositions du traité de régie intéressée de 1936.

1. Qui se prolongera jusqu'au 30 juin 1949, date de la séparation officielle de Gaz de France et d'Edf.

2. Au fil du temps, le 22, rue de Calais a été occupé par différentes structures de Gaz de France (Dgpbp, centre de Pantin, Direction de la production et du transport de la région Île-de-France...). L'immeuble a été un temps le siège du Grtgaz de la région Val-de-Seine, gestionnaire du réseau de transport, filiale de Gaz de France, aujourd'hui installé à Bois-Colombes. Et c'est la société Deezer (streaming musical) qui occupe à présent la rue de Calais.

3. Le 18 février 1948, le président Charles Deutschmann déplore par ailleurs *« la transformation complète des installations de production et de distribution, sans consultation des communes »*, mais, le Syndicat ne voulant pas apparaître comme un franc-tireur, il affirme que, *« dans un esprit d'entière collaboration à l'application de la loi votée par le Parlement, il [le Syndicat] serait toujours favorable à toutes les mesures de coordination et de rationalisation du service public qui seraient justifiées »*.

Page de gauche : « Jardin de banlieue », huile sur toile de Marie-Anne Lansiaux-Ronis, 1950. C'est principalement dans la banlieue parisienne, entre l'habitat et les usines, que l'idée de l'abbé Jules Lemire, élu député du Nord pour la première fois en 1893, va se concrétiser. Ces jardins familiaux sont une tentative d'amélioration de la vie quotidienne des familles ouvrières. Ils représentent encore aujourd'hui entre 100 000 et 200 000 parcelles et font l'objet d'un regain d'intérêt. Parallèlement à leur mission originelle, ils répondent à des besoins plus contemporains, comme la réinsertion de personnes en difficulté.

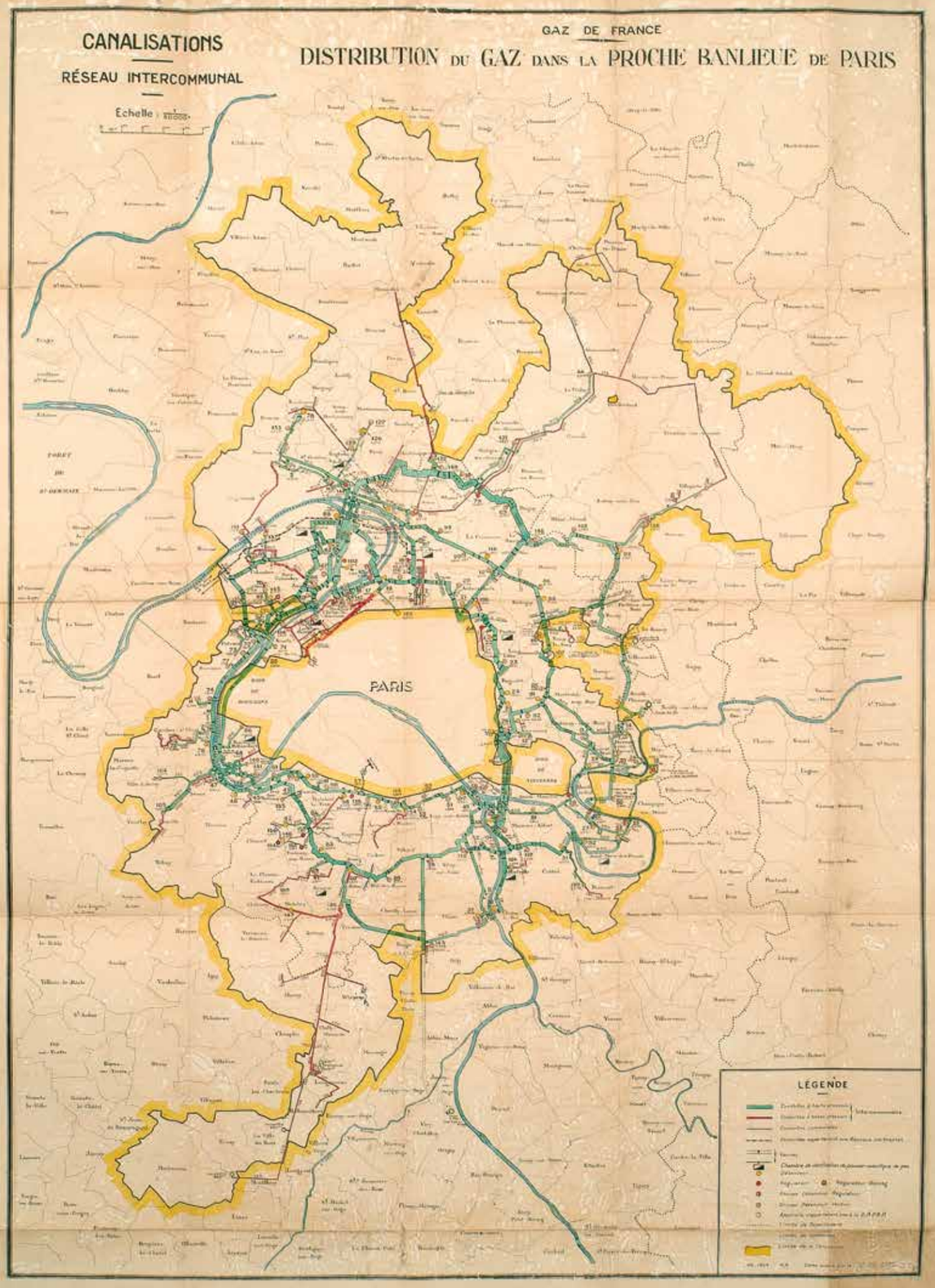

Les débuts difficiles de Gaz de France

Pour vitale qu'elle ait été pour le Syndicat et ses communes, la lancinante question du déficit ne doit pas faire oublier le contexte dans lequel elle s'inscrit. La toile de fond est plutôt sombre. Le patrimoine dont Gaz de France hérite au printemps 1946 est loin d'être brillant. Il est à l'image d'un domaine éparpillé dont les multiples dépendances ont fait leur temps. Si les usines de l'ex-Ecfm et quelques autres font exception, il en est autrement de la grande majorité des exploitations dont certaines remontent aux derniers temps de la lampe à huile. Le gaz manufacturé mérite plus que jamais son nom : jusqu'aux années 1950, de nombreux travaux sont encore exécutés à la main, comme sous le Second Empire. La guerre n'a pas arrangé les choses : usines endommagées par les bombardements ou mal entretenues faute de moyens, pénurie[1] et médiocre qualité du charbon dont on ne tire qu'un gaz au pouvoir calorifique anémique, absence d'interconnexions. Un tableau désastreux aggravé par le mauvais état des compteurs d'abonnés, responsable d'une augmentation de 50 % des fuites de gaz, ce qui grève lourdement le prix de revient : il faut entreprendre la recherche systématique de ces fuites en évitant d'endommager de trop grandes longueurs de trottoirs et de gêner les piétons par des fouilles inutiles. Une transformation radicale de tous les maillons de la chaîne gazière – production, transport, distribution – s'impose à travers tout le pays, où la dispersion géographique est telle que la production annuelle de huit usines sur dix est inférieure à celle de trois usines alimentant Paris et sa banlieue en un seul jour. Pour une bonne moitié, les autres exploitations du pays vivotent tant bien que mal, ce qui les condamne tôt ou tard à une mort programmée.

1. La pénurie de charbon se prolonge pendant au moins quatre ans après la Libération. Au cours de l'hiver 1947-1948, les réserves ne dépassent pas dix-sept jours dans la région parisienne.

L'usine de Gennevilliers, une cinquantenaire qui se porte bien

Cinquante ans après sa création, l'usine de Gennevilliers demeure le plus beau fleuron de l'industrie gazière française. La consommation des 650 000 abonnés, répartis sur cent trente-trois communes, atteint 562 millions de m³ de gaz en 1956. La vaste usine de Gennevilliers peut fournir en pointe 2 millions de m³ par jour.
Le gaz ainsi produit est acheminé par un réseau de canalisations de 4919 km de long, propriété des communes.
Charles Deutschmann, président du Syndicat, insiste sur le modèle d'organisation industrielle et de service public que représente l'ex-Ecfm et cite en exemple *« l'audace nécessaire pour mettre sur pied ce vaste système d'alimentation en gaz de nombreuses communes proches de Paris (...) et un état d'esprit très caractérisé avec une direction de l'entreprise qui avait compris qu'un climat collectif d'épanouissement est nécessaire, une commune conscience, une âme hors de quoi tout le reste demeure disparate. Le passé, gage du présent, est aussi garant de l'avenir ».*

Ci-dessus : usine de Gennevilliers en 1953. Le port des sabots est toujours le meilleur moyen pour les ouvriers de se protéger du sol brûlant.

Page de gauche : cartographie des réseaux de distribution sur le territoire du Syndicat en 1955.

L'heureuse « catastrophe » du 19 décembre 1951

Le 19 décembre 1951, près de Pau, où la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (Snpa) prospecte, une violente éruption de gaz sur le forage Lacq 3 déchire le ciel béarnais. Compte tenu des dangers, les populations des villages sont mises en alerte et préparées à quitter leurs habitations, les trafics routier et ferroviaire sont coupés.
Deux mois de travaux difficiles, dirigés par le « pompier volant » américain Myron Kinley appelé à la rescousse, seront nécessaires pour venir à bout de ce que des spécialistes jugent comme une « catastrophe ». Hautement corrosif en raison de sa très forte teneur en hydrogène sulfuré, le gaz qui jaillit est un véritable « tueur de matériaux » qui attaque les tubes de forage et que personne ne sait encore comment exploiter. Certains experts conseillent même à la Snpa de colmater et d'abandonner ce « cadeau empoisonné ». Mais les hommes de Lacq mettent au point des techniques qui permettent de dissocier le soufre du gaz naturel et de commencer l'exploitation du gisement en 1957.

Le gaz de Lacq, choc psychologique

Le gaz de Lacq arrive à Gennevilliers en novembre 1959 par un gazoduc long de 650 km. Comme il ne peut être question de l'utiliser en l'état dans les appareils domestiques de l'époque, il servira tout d'abord à la fabrication du gaz traditionnel[1]. Si le gaz manufacturé hérité de Philippe Lebon et le gaz naturel, composé à plus de 90 % de méthane, ont le même usage, leurs caractéristiques sont différentes. Le remplacement du premier par le second suppose un certain nombre d'opérations dont la complexité a pris de court Gaz de France, qui n'était pas prepare a la bonne surprise surgie du sous-sol béarnais. Une mission avait été envoyée aux États-Unis pour étudier les mesures de conversion au gaz naturel adoptées par l'industrie gazière américaine. De retour en France, les experts de Gaz de France avaient estimé préférable et tout à fait à leur portée de prendre eux-mêmes l'affaire en main plutôt que de la confier à une entreprise d'outre-Atlantique. C'est ainsi que le Centre de changement de gaz est créé le 1er avril 1957. Sa mission déborde le cadre purement technique et revêt un aspect inattendu : *« Ce qui nous avait vraiment marqués et à quoi nous n'avions pas pensé avant notre voyage aux États-Unis, était la préparation psychologique aussi bien que commerciale de la population. Le premier travail était de faire entrer dans la tête des gens qu'ils allaient enfin avoir le gaz naturel, ce gaz extraordinaire »*, raconte Paul Delbourg (lire p. 188). Cet ingénieur à la Direction des études et recherches de Gaz de France avait mis au point, dès 1951, une méthode d'interchangeabilité des gaz qui sera finalement retenue pour la conversion « à la française » du gaz naturel. L'application de la « méthode Delbourg » – c'est sous ce nom qu'elle restera dans les annales – ne peut qu'aller droit au cœur du Syndicat : Paul Delbourg est un peu l'un des siens, puisqu'une dizaine d'années plus tôt, en 1942, alors âgé de 20 ans, il avait fait ses débuts dans l'industrie gazière à l'usine de l'Ecfm de Gennevilliers.

1. À Gennevilliers, comme dans toutes les usines traditionnelles – et en attendant la conversion des appareils domestiques –, le gaz naturel est employé d'abord comme matière première à la place de la houille. Pour cela, il est traité dans des appareils spéciaux (craquage ou reformage) : chauffées à très haute température, en présence de vapeur d'eau et d'un catalyseur, les molécules de méthane sont brisées et donnent naissance aux constituants du gaz de ville classique.

Le gaz de Lacq arrive à Gennevilliers

Septembre 1959. Le dernier tronçon du « feeder » de 650 km transportant le gaz de Lacq vers la région parisienne est mis en place entre Épinay-sur-Seine et Gennevilliers. Une opération aussi délicate que spectaculaire : le but de la manœuvre est de faire franchir la Seine puis l'Île-Saint-Denis, et de nouveau la Seine, à un faisceau de huit canalisations (cinq de 50 cm de diamètre, trois de 30 cm). Les extrémités de chaque canalisation sont recourbées en « col-de-cygne » de 8 m de haut qui épousent la forme des berges. Chaque tube est protégé de la corrosion par des enrobements de matière plastique, de feutre de verre et de lattes de bois. Lesté de 19 t de chaînes d'ancre, l'ensemble est déposé par un treuil sur un lit de sable à 8 m de fond. En moins de deux heures, le tour est joué. Ainsi s'achève la pose de la plus longue canalisation de gaz naturel jamais encore réalisée à cette date en Europe.

Ci-dessus : le gaz de Lacq arrive enfin en région parisienne, où il sera traité à Gennevilliers et Alfortville. Ici, la délicate opération d'immersion des tuyaux dans la Seine, devant une foule considérable, le 25 août 1959.

Page de gauche : en plein Béarn, l'exploitation du gisement de gaz naturel de Lacq, qui devrait être totalement épuisé vers 2010.

Pages suivantes.
À gauche : le débat sur l'arrivée du gaz de Lacq à Paris est largement relayé dans la presse grand public. Ici, un article de « L'Aurore » du 24 février 1960.

À droite : gazomètre de la Cokerie Paris-Sud, à Alfortville, au début des années cinquante.

Véritable vitrine du progrès technique, le Salon des arts ménagers assure la diffusion des nouveaux biens de consommation au seir de familles dont le pouvoir d'achat, aurant les « Trente Glorieuses », augmente régulièrement. « Les Arts ménagers » est d'ailleurs le sous-titre de la célèbre chanson « La Complainte du progrès », que Boris Vian interprète en 1956.

Ci-contre : affiche de Francis Bernard pour le 34e Salon des arts ménagers, au Cnit, à la Défense, en 1965.

Page de droite : le stand de Gaz de France, à ce même salon, annonce la couleur : confort et modernité du chauffage au gaz.

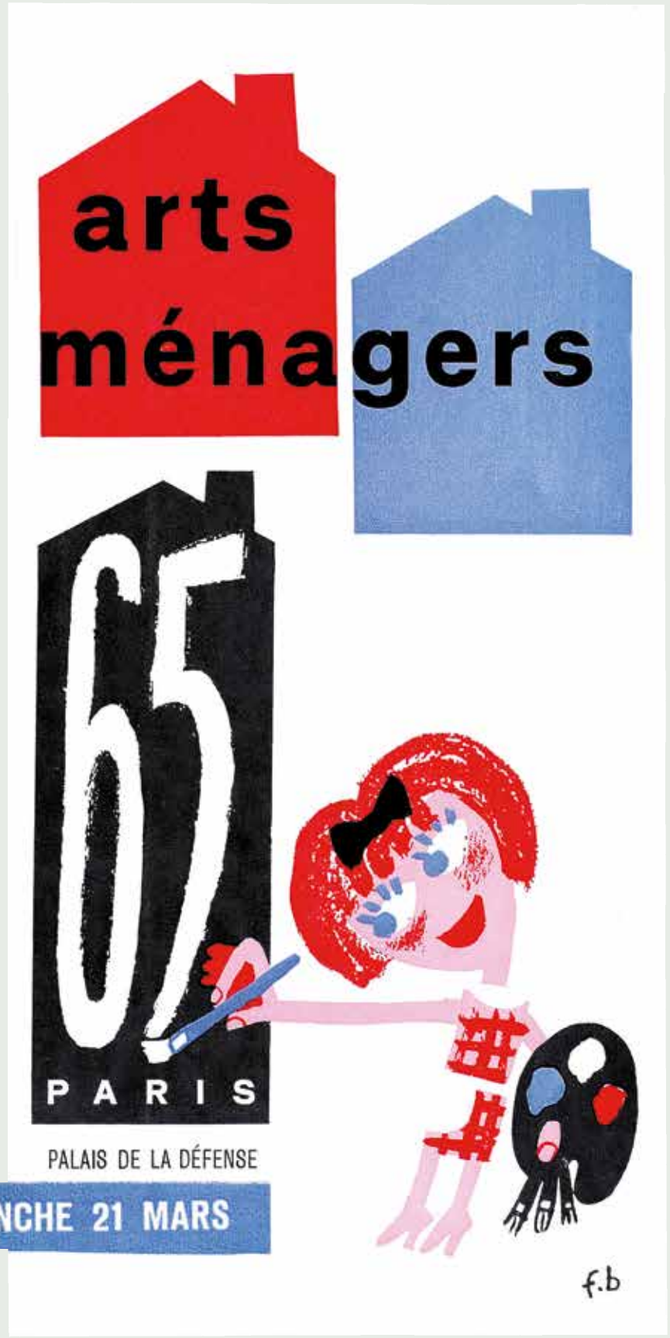

Opération « mixtage »

En janvier 1960, la mixité de la relève des compteurs et de la facturation se met en place dans les communes du Syndicat. Déjà appliquée dans les autres centres de distribution en France, il ne reste plus qu'à mettre en place, en Île-de-France, cette mesure qui consistait à faire exécuter par un même agent, chez l'abonné, le relevé des consommations et l'encaissement des sommes dues. Avant cette réforme, chaque centre « gaz » ou « électricité » disposait de ses propres agents, le relevé et l'encaissement étant parfois même assurés par des agents distincts. L'abonné voyait ainsi défiler des représentants du gaz et de l'électricité jusqu'à seize fois dans l'année ! Grâce au « mixtage », un seul agent suffira aux opérations, et les abonnés seront d'autant moins dérangés. L'atelier mécanographique de la Dgpbp a dû être adapté pour sa nouvelle mission de facturation unique des consommations de gaz et d'électricité sur une même quittance, ce qui impliquait un certain nombre de mesures d'harmonisation de la codification, des imprimés et du matériel. En application du processus d'ouverture du marché des énergies à la concurrence, les clients des années 2000 recevront de nouveau deux factures séparées...

Le gaz dans tous ses états

L'arrivée du gaz naturel provoque un essor de la consommation au travers d'usages domestiques les plus divers qui, dans les années cinquante, se répartissent en trois grandes catégories. D'abord, la cuisine, qui regroupe les appareils de cuisson, les machines à laver (très populaires) ou les réfrigérateurs (plus rares). Ensuite, l'eau chaude, représentant 70% des appareils. Enfin, le chauffage, notamment le chauffage individuel, qui offre de réels espoirs, le chauffage central étant encore, à la fin des années cinquante, principalement assuré par le fuel et le charbon. C'est en 1953 qu'a lieu la première campagne nationale de Gaz de France, principalement consacrée aux appareils de production d'eau chaude. L'année suivante est plus orientée vers les appareils de cuisine et, en 1955, l'ensemble des usages fait l'objet d'une campagne.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

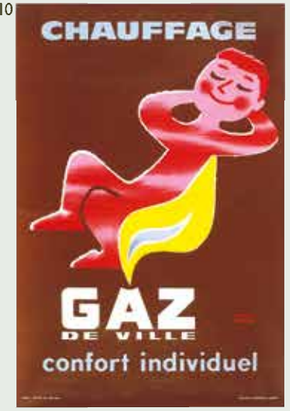

11

12

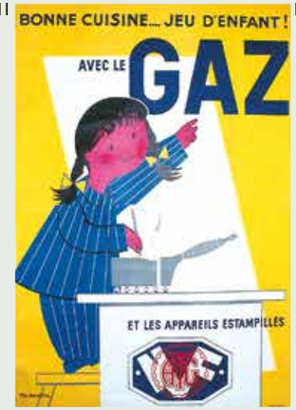

13

14

Créateurs et dates de création : 1. Non attribuée, 1956. 2. Non attribuée, 1960. 3. Jean Colin, 1953. 4. Léo Kouper, 1968. 5. Louis Bouigues, 1962. 6. Bob, 1968. 7. Donald Brun (prix de l'Affiche suisse, 1956). 8. Fix-Masseau, 1955-1960. 9. Dupuy, vers 1960. 10. Hervé Morvan, 1961. 11. Fix-Masseau, 1955-1960. 12. Fix-Masseau, 1954. 13. d'après Fix-Masseau, 1955-1960. 14. Non attribuée, début des années soixante-dix.

Chapitre V

1983-2006

Paysage francilien croqué
par un artiste contemporain.

Le renouveau du pouvoir concédant

La décentralisation administrative et l'ouverture des marchés de l'énergie à l'échelle de l'Union européenne contribuent à rétablir la relation entre la collectivité et le concessionnaire.

Le Syndicat étend ses compétences à l'électricité sur une partie de son territoire et devient le Sigeif. Le législateur le conforte dans son rôle de garant de la bonne exécution des missions d'un service public qui prend les couleurs du développement durable.

Les années quatre-vingt, prologue du renouveau

Les deux dernières décennies du siècle sont marquées par des événements en cascade qui bouleversent de fond en comble le paysage énergétique. On assiste tout d'abord à une profonde mutation de l'industrie du gaz, qui sort de son cadre hexagonal pour acquérir une dimension internationale[1]. L'achèvement de la conversion de Paris au gaz naturel, en mars 1979, entraîne l'arrêt des installations de reformage d'Alfortville, et, en conséquence, la disparition quasi totale de la production de gaz manufacturé en France. Ce changement d'échelle est un premier accroc à la tutelle de l'État qui, en pesant sur les tarifs pour enrayer l'inflation, est à l'origine des déficits d'exploitation des années 1982 à 1985. Le nouveau ministre de l'Économie, Pierre Bérégovoy, ancien directeur adjoint de Gaz de France, dénoue la crise en accordant une plus grande liberté tarifaire à un moment où le dollar, monnaie de transaction pour tous les contrats internationaux, atteint des sommets et approche les 10 francs. Autre changement de perspective, le centre de distribution du gaz pour la proche banlieue de Paris (Dgpbp) disparaît le 1er janvier 1985 pour laisser progressivement la place à dix centres mixtes Edf-Gdf[2]. L'année suivante, les pays européens, avec l'Acte unique, de donner une nouvelle impulsion à la construction du marché intérieur. À l'avenir, les instances communautaires auront vocation à s'intéresser de

1. L'arrivée sur le territoire francilien de gaz importés d'origines diverses et possédant des pouvoirs calorifiques différents ne fait d'ailleurs que souligner la nécessité de la mission de contrôle technique exercée par le Syndicat (lire p. 171).

2. Contrairement à la province, où les centres mixtes Edf-Gdf avaient, bien souvent, pris la suite des anciennes sociétés qui fournissaient, avant-guerre, les deux énergies à leurs clients, la desserte de Paris et de sa proche banlieue était le fait de sociétés spécialisées, à l'image de l'Ecfm pour le gaz. Ayant fait ses preuves, cette organisation reste en place après la Libération, le centre Dgpbp, mono-énergie, devenant l'héritier direct de l'Ecfm, installé dans ses locaux et dont le territoire recouvrait celui du Syndicat. Le centre avait commencé, durant les années soixante, à assurer la mixité de la relève et de la facturation (lire p. 197).

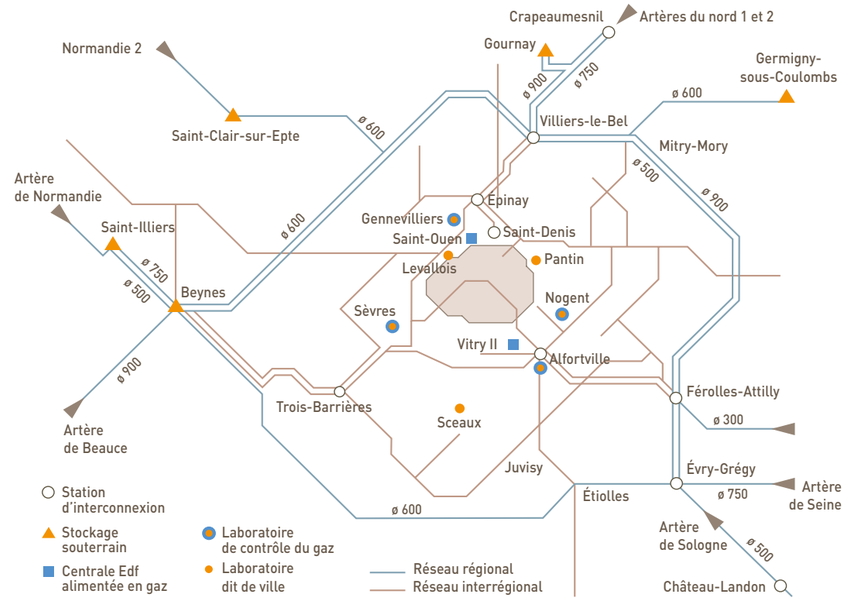

Le récit d'un grand témoin

Pierre Verret (1912-1999), ancien de Gaz de France où il fut le patron de la Direction des études et techniques, puis inspecteur général, raconte : *« J'ai commencé ma carrière gazière aux Cokeries de la Seine, dans un tout petit bureau envahi par la poussière. Je m'occupais de la partie coke : réception du charbon, four, production et départ du coke. J'avais simplement un plan de l'usine dans mon bureau. Aussitôt après la nationalisation, j'y avais la carte de France avec les différentes usines dont je m'occupais et les lignes de transport où j'ai eu à travailler. Mais, quand j'ai terminé, en 1977, c'était la carte du monde que j'avais sur un grand panneau. »*

Ci-contre : carte schématique du réseau de transport de la région parisienne. En 1984, le territoire du Syndicat est alimenté en gaz naturel de diverses provenances : Lacq, Pays-Bas, Algérie, Urss. De nos jours, le gaz, sur le territoire du Syndicat, provient principalement (80 %) de Norvège.

Page de gauche : plate-forme d'extraction de gaz naturel. Les gisements de gaz se trouvent aussi bien sous les continents que sous les fonds marins. En mer, le matériel de forage et de production est installé sur des plates-formes dont certaines peuvent dépasser 200 m de hauteur et peser 400 000 t.

Une liberté de manœuvre recouvrée

Prenant effet au 1er janvier 1983, le nouveau traité est une avancée décisive. Constituant la base de la nouvelle mandature du Syndicat, il abandonne la notion de « régie intéressée » qui, en théorie du moins, continuait de caractériser juridiquement les relations avec Gaz de France. Dans les faits, cette notion avait été vidée d'une bonne partie de son contenu dans la mesure où Gaz de France avait fini par assumer quasiment l'entière responsabilité de cette exploitation (lire p. 170). Sous cette nouvelle forme, la délégation de service public fait entrer le Syndicat dans le droit commun de la concession, renouant ainsi avec le modèle originel. Mais l'avancée majeure est l'autonomie que retrouve le Syndicat, notamment grâce au versement annuel par le concessionnaire d'une redevance de contrôle indexée. En juin 1983, à la suite des élections municipales, Jean-Jacques Guillet, premier adjoint au maire de Sèvres, est élu à l'unanimité à la présidence du Syndicat. Selon la tradition, le nouveau Bureau – dont le président sortant René Gillet sera un des vice-présidents – reflète l'éventail politique des communes. Comme depuis toujours, les grands syndicats intercommunaux à vocation technique sont dirigés « par consensus », ce qui n'exclut nullement l'expression d'une forte volonté politique commune. Celle-ci repose sur le principe que les collectivités sont les seules véritables garantes de la bonne exécution des missions de service public de la distribution du gaz. Leur qualité de propriétaire final du bien de retour que constitue le réseau leur donne la légitimité d'exercer pleinement leur rôle d'autorité concédante. Le Syndicat est alors fort de ses cent trente-trois communes adhérentes, représentant quelque 1 100 000 abonnés. Renforcement et élargissement de la mission de contrôle, respect scrupuleux du programme d'entretien des conduites montantes d'immeubles, sécurité des réseaux et des installations, à commencer par la résorption des canalisations en fonte grise : telles sont les tâches prioritaires du Syndicat à l'heure où il reprend la main. Sous l'impulsion de Jean-Jacques Guillet, son nouvel élan se traduit également par la prise en compte d'une préoccupation grandissante pour les élus et les services techniques. Les travaux engagés sur la voirie par les opérateurs se succédaient en effet aux mêmes endroits sans coordination, occasionnant ainsi une gêne non négligeable pour la population.

Ainsi va naître, en 1987, « Syncom », un service innovant, d'emblée couronné par le prix Territoria, géré à l'époque sur un serveur télématique, aujourd'hui par Internet. Il permet aux communes d'être informées, rue par rue, des travaux en cours et à venir. À la suite d'une réflexion engagée avec le Sipperec et le Sedif, ce service est pris en charge par une association spécifique, à laquelle seront associés Gaz de France, Edf, et la Compagnie générale des eaux, qui deviendront plus tard Engie, Edf et Veolia. Aujourd'hui, ces groupes sont représentés respectivement par leur filiale Grdf, Enedis et Vedif.

Fin 2018, lors du salon des Maires, Syncom se voit décerner, pour le caractère innovant de son portail cartographique mutualisé dédié à l'amélioration de la gestion de la voirie et des réseaux, le prix Réseaux et Sig (système d'information géographique).

Ci-dessous : ossature du réseau dit « haute tension A » (Hta). C'est la haute tension de la distribution publique, encore appelée moyenne tension. 99,5% du réseau Hta de la concession du Sigeif sont enterrés.

Jean-Jacques Guillet, sous le signe du service public et acteur de la transition énergétique

Jean-Jacques Guillet est âgé de trente-sept ans lorsqu'il accède, en juin 1983, à la présidence du Syndicat. Né en 1946 à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), il est issu d'une famille de cheminots marquée par le service public. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris après des études d'histoire à la Sorbonne, ancien élève de l'Institut français de presse, il est alors dirigeant d'entreprises de presse et de communication stratégique. Premier adjoint au maire de Sèvres (1983-1995), il représente cette commune au Comité d'administration du Sigeif. Il est également vice-président de la Fnccr (depuis 1983), conseiller régional d'Île-de-France (1986 à 2004) et conseiller général des Hauts-de-Seine (2004-2008). Élu député de la 8e circonscription des Hauts-de-Seine en 1993, il sera réélu à quatre reprises sous l'étiquette Rpr, puis Ump. Sous sa présidence, en 1994, le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz deviendra le Sigeif, étendant ses activités à l'électricité, à la maîtrise de l'énergie et à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques. Depuis 2008, Jean-Jacques Guillet est maire de Chaville.

À l'Assemblée nationale, où il fait entendre la voix des autorités concédantes, Jean-Jacques Guillet, membre de la commission des Affaires étrangères, est rapporteur du budget de l'Écologie et du Développement durable (2003-2012) et rapporteur de la mission parlementaire sur l'énergie et la géopolitique (2006). Il sera également rapporteur de la mission d'information sur la Russie et la sécurité énergétique (2009) et rapporteur du comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale sur la mise en place du « paquet énergie-climat » (2014).

Dès 2014, pour aider les communes à relever le défi de la transition énergétique, Jean-Jacques Guillet fait rénover les statuts du Sigeif afin d'élargir ses compétences à la production locale d'énergies renouvelables, aux réseaux de chaleur et au développement des mobilités propres. En 2016, il est à l'initiative de la création de la Sem Sigeif Mobilités, qui a pour vocation de construire un réseau de stations d'avitaillement au Gnv et au bioGnv en Île-de-France.

À partir de 2019, Jean-Jacques Guillet développe aussi le premier réseau public francilien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (hors Paris).

Le Syndicat devient le Sigeif

Dès le début des années quatre-vingt-dix, le Syndicat se propose d'élargir ses compétences à l'électricité. Dans de nombreux cas, en effet, les relations contractuelles d'Edf avec les communes n'ont plus de réalité, les traités de concession étant devenus obsolètes faute d'avoir été renouvelés depuis plus de soixante ans. Le projet du Syndicat est de regrouper pour les deux énergies – gaz et électricité – les communes de son territoire ou limitrophes de celui-ci, appartenant à l'ancien département de Seine-et-Oise (les communes de l'ancien département de la Seine étant adhérentes du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour l'électricité qui deviendra le Sipperec). Ce projet répond d'ailleurs au souci qu'ont, au même moment, Edf et Gaz de France de toiletter et de resserrer leurs partenariats avec les acteurs locaux. Dans la perspective alors encore lointaine de l'ouverture des marchés, les entreprises monopolistiques tablent sur la clarification de leur situation au sein de l'Hexagone, qui leur permettrait d'avoir les coudées plus franches vis-à-vis des instances européennes. Le renforcement de l'ancrage territorial est également de nature à casser leur image de service public un peu trop centralisateur. Dans ce contexte, leur partenariat avec le Syndicat, qui joue un rôle pilote en Île-de-France, est pour eux un atout. Réciproquement, le Syndicat a tout à gagner dans cette affaire. Les nouveaux statuts intégrant les deux compétences sont finalement adoptés en mars 1994 : le Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz devient le Sigeif, Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France. Dix-huit communes déjà adhérentes « gaz » optent d'emblée pour la compétence électricité, et sept nouvelles communes rejoignent le Syndicat pour les deux compétences. D'autres emboîteront le pas, faisant passer les communes adhérentes de cent trente-trois à cent cinquante et une, dont vingt-neuf réunissent les deux compétences gaz et électricité[1]. Les nouvelles conventions de concession sont solennellement ratifiées le 21 novembre 1994, à l'orangerie du château de Sceaux, en présence des présidents des deux entreprises. Le lieu de la cérémonie n'est pas choisi au hasard : il est au cœur de l'ancien canton qui a vu naître, quatre-vingt-dix ans plus tôt, le syndicat intercommunal fondé par Théodore Tissier. L'appellation change et s'enrichit, mais l'esprit demeure qui permettra au Sigeif de redevenir un acteur de plus en plus partie prenante du nouveau paysage énergétique.

1. À la fin des années 2000, le Syndical regroupe cent soixante-seize communes, dont cinquante-cinq adhérant à la compétence électricité.

Ci-dessous : le pont des usines Renault à Boulogne-Billancourt, construit en 1928 pour le compte de l'entreprise.

L'Europe du gaz et de l'électricité

Les traités instituant la Communauté européenne étaient en partie fondés sur l'énergie (Ceca pour le charbon et l'acier, Euratom pour le nucléaire), mais demeuraient paradoxalement très discrets quant à la possibilité pour l'Europe d'intervenir en ce domaine. Aussi la politique d'ouverture des marchés énergétiques à la concurrence a-t-elle dû surmonter toute une série d'obstacles, notamment d'ordres politique et juridique. Touchant à l'indépendance nationale, l'énergie fut volontiers considérée comme relevant de la souveraineté des États, libres d'organiser ce secteur dans le cadre de monopoles. Dans sa démarche, la Commission de Bruxelles a cependant été encouragée par le « vent libéral » qui a soufflé sur les politiques économiques des années quatre-vingt. L'édification d'un grand marché énergétique lui semblait de nature à profiter tant au secteur lui-même qu'à la compétitivité de l'industrie européenne en général. Entré en vigueur en 1987, le traité de l'Acte unique donne ainsi une nouvelle impulsion à l'édification d'un grand marché sans frontières, dans lequel circuleraient librement les personnes, les biens, les services et les capitaux. Dès lors, la voie va progressivement s'ouvrir à la primauté des normes européennes sur les législations nationales. On assiste également à la disparition du droit de veto dont les États bénéficiaient au sein du Conseil de l'Union, avec le passage de l'unanimité à la majorité dans de nombreux domaines, dont celui du Marché unique. Demeurait un obstacle d'ordre technique à l'édification du marché ouvert et tenant à l'existence des réseaux, « monopole naturel », dont il est évidemment inconcevable qu'ils soient dupliqués. La Commission européenne obligera donc les États à dissocier les activités ouvertes à la concurrence de celles demeurant en monopole, le tout sous le contrôle d'un « régulateur ». En France, la Commission de régulation de l'énergie (Cre, lire p. 232) veille à ce que tous les fournisseurs, historiques ou nouveaux entrants, puissent librement faire transiter électrons ou molécules grâce à la stricte neutralité des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution, qui deviennent des entités indépendantes (lire p. 233).

La France se met au diapason

Après neuf années de discussions, l'Europe adopte, en décembre 1996, une première directive historique ouvrant graduellement le marché de l'électricité à la concurrence. Elle sera suivie par la directive sur le gaz en juin 1998. Ces textes organisent l'ouverture des marchés selon un calendrier qui tient compte des seuils de consommation, en commençant évidemment par les plus gros consommateurs. Dans la foulée, le gouvernement français publie deux livres blancs consacrés à la future organisation électrique et gazière, respectivement en 1998 et 1999, en prélude aux lois de transposition.

Ces dernières interviendront en 2000 et 2003 avec un certain retard, les deux fournisseurs historiques, dont le monopole remonte à 1946, ayant fait leurs preuves et bénéficiant d'une image très favorable dans l'opinion publique française. Entre-temps, le sommet européen de mars 2002 à Barcelone adopte les grandes lignes du deuxième train de directives qui paraîtront en juin 2003 : ouverture totale en juillet 2007, séparation juridique du transport en 2004 et de la distribution en 2007. La transposition en droit français a lieu avec la loi du 9 août 2004 qui modifie également le statut d'Edf et de Gaz de France afin de leur permettre de faire face à la « nouvelle donne » du marché européen de l'énergie.

Ci-dessus : escalier monumental d'un des bâtiments du Parlement européen.

Ci-dessous : détail des flèches de la Sagrada Famïia, d'Antoni Gaudí, à Barcelone, lieu du sommet européen en 2002.

Ci-dessus, plus de dix-huit mille arbres de plus de cent ans étêtés, lacérés, déracinés, c'est le prix payé par le domaine national de Saint-Cloud après la tempête du 26 décembre 1999. De longues années d'efforts seront nécessaires pour redonner vie au magnifique parc de 460 ha dessiné par Le Nôtre.

De tempêtes en tempêtes, les réseaux fragilisés

Sous l'effet du réchauffement climatique, ce type d'événements semble, hélas, amené à se reproduire. Dix ans après la « tempête du siècle », une nouvelle tempête, *Klaus,* frappe la France : jusqu'à 1,7 million de foyers sont privés d'électricité le 24 janvier 2009. Mais, cette fois-ci, le réseau de Rte a plutôt bien résisté. Il est vrai qu'il a depuis bénéficié de vastes investissements de sécurisation. Ce qui n'est pas le cas des réseaux Hta et Bt, qui appartiennent aux collectivités et ont été reconstruits à l'identique...

Or, ce déficit d'investissement est lié à la politique d'Edf : durant une bonne décennie (1995-2005), le groupe a privilégié ses investissements à l'étranger (Amérique du Sud, Italie, Royaume-Uni...). La récurrence d'événements climatiques extrêmes assortis de coupures d'électricité cristallise le mécontentement des élus, qui culmine lors du congrès de la Fnccr, à Annecy en 2009. *« La tempête* Klaus *nous rend modestes. Le compte n'y est sûrement pas »*, concède Michel Francony, président du directoire d'Erdf. La Fnccr plaide pour un plan de sécurisation visant 50 000 km de lignes en zones boisées et 70 000 km en fils nus.

Bientôt, d'autres tempêtes traversent le pays, comme *Xynthia* en 2010 (plus de 1,2 million de foyers coupés...), et le sujet devient central. L'indépendance d'Erdf lui permettra de financer plus aisément la sécurisation des réseaux. La Cre s'intéressera à son tour au sujet pour en tenir compte dans la construction du Turpe.

26 décembre 1999, la « tempête du siècle »

Arbres abattus, toitures arrachées, immeubles, églises, écoles et gymnases endommagés ou dévastés, routes impraticables, trafic ferroviaire interrompu, coupures d'électricité et de téléphone entraînées par la chute de câbles... La très violente tempête qui s'abat sur le pays le 26 décembre 1999 s'acharne particulièrement sur l'Île-de-France. Sur le territoire du Syndicat, douze mille foyers sont privés d'électricité. Les communes d'Aulnay-sous-Bois, Chatou, Livry-Gargan, Maisons-Laffitte, Meudon, Rueil-Malmaison, Vaucresson, Verrières-le-Buisson et Le Vésinet sont les plus touchées. Plus d'une semaine de travaux – élagages d'arbres, déblaiements préliminaires – sont parfois nécessaires avant un retour à la normale. Plusieurs dommages affectent également le réseau gaz. À Saint-Maur-des-Fossés, la chute d'un arbre provoque des dégâts sur un ouvrage gazier, et, à Bondy, la desserte de sept cents clients est interrompue à la suite d'une défaillance des détendeurs. La réactivité des services d'Edf, la contribution d'entreprises privées, les renforts militaires en grande couronne et leur étroite collaboration avec les communes – aiguillage vers les zones les plus touchées – permettent de limiter les conséquences du désastre. Les dégâts, d'une ampleur unique, imposeront de nombreuses réparations, les seuls dépannages de fortune ne pouvant suffire à remettre d'aplomb un réseau fortement fragilisé. C'est naturellement vers Edf que se tournent les milliers d'usagers victimes de la tempête. L'entreprise assume admirablement ses obligations, conformément à la nature même de la concession, qui confie au délégataire le droit d'exploiter le service public « à ses risques et périls ». Mais, en mettant à mal la continuité du service public, la tempête de 1999 incite le Sigeif à activer davantage les feux en faveur de la politique ambitieuse d'enfouissement des réseaux.

Ci-contre : après la tempête, le rétablissement de l'alimentation fut facilité par la mobilisation de tous, y compris d'équipes étrangères.

Le lourd tribut des forêts franciliennes

Les deux tempêtes qui frappent la France et une partie de l'Europe, les 26 et 28 décembre 1999, resteront gravées dans les mémoires comme les « tempêtes du siècle ». C'est la première vague, survenue le 26 décembre au petit matin, qui est la plus destructrice pour l'Île-de-France, tuant sept personnes et occasionnant de tels dégâts qu'il est impossible sur le moment d'en mesurer l'étendue.

Les vents atteignent des vitesses jamais encore enregistrées : jusqu'à 216 km/h sont relevés au sommet de la tour Eiffel, bloquant son anémomètre. Les forêts franciliennes paient un lourd tribut à cette calamité. Selon l'Iaurif (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France), les arbres abattus représentent l'équivalent d'une forêt de 24 000 ha, soit deux fois et demie la superficie de Paris. Comme si, en une nuit, la forêt de Fontainebleau et ses trois millions d'arbres s'étaient envolés ou avaient été réduits en cendres, sans compter les arbres des jardins et des alignements urbains, trop dispersés pour être dénombrés avec précision.

Chapitre VI

2006-2024

Célébration du 500e point de recharge électrique
aux Pavillons-sous-Bois.

LES DÉFIS DU XXIe SIÈCLE

Entre transition énergétique et ouverture des marchés, les deux premières décennies du XXIe siècle façonnent un nouveau paysage dans lequel le Sigeif se développe et étend son périmètre d'action. Les défis sont nombreux : le Syndicat crée de nouveaux métiers et accompagne au plus près ses adhérents, en restant profondément fidèle à ses valeurs de service public.

De la crise du gaz à la guerre : l'escalade russe

Stupeur ce 1er janvier 2006 : Moscou a coupé le gaz à l'Ukraine ! Le différend prend sa source dans l'histoire soviétique : comme ancienne république socialiste, l'Ukraine bénéficiait de tarifs préférentiels pour le gaz russe. En mars 2005, pour mettre fin à ce « privilège », Moscou a triplé les prix de vente. L'Ukraine a alors estimé que ces prix étaient trop élevés au regard du marché européen. Ce premier coup de froid gazier de l'hiver 2006 signe le début d'une longue escalade belliqueuse.

Les pays européens sont inquiets : la plus grande partie du gaz qu'ils consomment provient de Russie et emprunte à 80 % les gazoducs ukrainiens. *« Le gaz remplacera-t-il les chars soviétiques ? »* peut-on lire alors dans la presse. Comme le pétrole, le gaz est devenu une arme politique redoutable.

Les craintes sont (un peu trop) vite dissipées car un accord est trouvé et les livraisons reprennent. Hélas, le bras de fer se poursuit : d'octobre 2007 à février 2008, puis de décembre 2008 à janvier 2009.

Alors, une solution se dessine : faire venir le gaz russe par des gazoducs géants, traversant l'Europe centrale ou la mer Baltique, sans passer par l'Ukraine. Les projets Nord Stream et South Stream[1] sont lancés. Longs de 1220 km, ils sont déployés dans les eaux froides de la Baltique, à l'initiative de consortiums associant Gazprom à Engie ou E.On Ruhrgas[2], sous le regard bienveillant des chefs d'État européens. À commencer par l'ancien chancelier Gerhard Schröder : il devient président de Nord Stream AG, la société en charge de la construction.

Le gaz naturel acheminé par Nord Stream 1 arrive en Europe dès novembre 2011. En revanche, son jumeau, Nord Stream 2, ne livrera jamais la moindre molécule.

1. Le projet South Stream, auquel participaient Edf et Eni, est abandonné en 2014.

2. Nord Stream 1 est porté par la société Nord Stream AG, dont les actionnaires sont Gazprom, Gdf Suez, Wintershall et E.On Ruhrgas (Allemagne), Gasunie (Pays-Bas). Gazprom était l'unique actionnaire de Nord Stream 2 AG, qui devait exploiter le second gazoduc.

Page de gauche : terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne ; connexion d'un bras de déchargement de gaz naturel liquéfié.

La fin de l'insouciance énergétique

En février 2006, sous la direction de Jean-Jacques Guillet et sous l'autorité d'Édouard Balladur, une mission d'information parlementaire[1] étudie pour la première fois la crise énergétique sous l'angle de la géopolitique. Le rapporteur rappelle que *« l'histoire de l'énergie est une histoire violente (...). La crise de l'énergie actuelle est globale, affectant tous les pays, et durable, concernant nos modes de vie et notre environnement. Le rythme d'exploitation et de consommation des richesses énergétiques fossiles est devenu insoutenable (...) ; la concentration de ces ressources dans un nombre limité de pays, souvent politiquement peu sûrs, compromet la sécurité des approvisionnements »*. Le rapport propose un plan d'action pour la contribution de la France à une « paix énergétique » fondée sur l'interdépendance des intérêts des États, même si chacun d'eux est confronté à une équation énergétique particulière et la nécessité d'une réponse concertée à la menace commune que constitue le changement climatique. La concomitance de ce rapport avec le conflit des gazoducs ukrainiens est frappante. Une « paix énergétique » est plus que jamais nécessaire.

1. *La guerre de l'énergie n'est pas une fatalité*, Rapport d'information n° 3468, Commission des Affaires étrangères, décembre 2006, http://www.assemblee-nationale.fr.

Dans le monde, l'irrésistible croissance des énergies renouvelables

En ce début de XXIe siècle, les énergies « vertes » sont des outils privilégiés de lutte contre le réchauffement climatique. Leur relative facilité d'implantation en fait des sources d'énergie universelles. Du chauffe-eau solaire individuel aux gigantesques parcs d'éoliennes offshore, toutes les combinaisons sont possibles. En 2023, après des années de très forte croissance des investissements dans les renouvelables, l'Agence internationale de l'énergie (Aie) annonce un passage de témoin symbolique : pour la première fois, les investissements dans le solaire dépassent ceux du pétrole[1].

Le dynamisme du secteur s'appuie sur une productivité croissante des installations. Le *repowering* (renouvellement) des éoliennes permet de remplacer d'anciens aérogénérateurs par d'autres plus puissants. L'industrialisation des panneaux photovoltaïques diminue drastiquement les coûts de production. L'intermittence des énergies renouvelables électriques se réduit progressivement avec leur foisonnement et stimule l'innovation, des *smart grids* (réseaux intelligents) aux systèmes de stockage.

1. Rapport annuel 2023, Agence internationale de l'énergie (Aie).

Ci-dessus : premier accord international sur le climat, l'accord de Paris (Cop 21, fin 2015) constitue une étape importante dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La lente application de l'accord de Paris

L'accord est cependant limité : il ne comprend pas de sanction juridique contraignante, écarte la possibilité d'une taxe carbone, reste évasif quant à la fin des énergies fossiles, et certains secteurs (agriculture, transport) n'y figurent qu'à la marge. Un an plus tard, à Marrakech, lors de la Cop 22, il entre cependant en vigueur puis, lors des Cop suivantes, son cadre s'affermit : hausse des objectifs de réduction, financement du fonds climat… Mais le réchauffement climatique et la diplomatie n'ont pas le même rythme. Quelques années après, lors de la Cop 26 à Glasgow, les engagements des États apparaissent très insuffisants. Mis en œuvre, ils se traduiraient par une hausse des températures d'au moins 2,8 °C à l'horizon 2100. La neutralité carbone en 2050 a tout du vœu pieux ! Car, par-delà ces grands rendez-vous institutionnels, les changements promis tardent à intervenir. La plupart des États mènent une politique climatique résolument contradictoire. Championne du nucléaire et des énergies renouvelables, la Chine reste le premier consommateur mondial de charbon. En France, au gré des revendications sociales, un *stop-and-go* permanent tient lieu de politique, qu'il s'agisse du nucléaire, des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la fiscalité de l'essence… Aux États-Unis, l'indépendance énergétique acquise grâce au pétrole et gaz de schiste paraît plus précieuse que les économies d'énergie pour les différents locataires de la Maison Blanche. Pendant ce temps, le réchauffement s'accélère. Les années 2010 ont été les plus chaudes jamais enregistrées et les années 2020 suivent le même rythme.

Ci-dessous : principal allié du réchauffement climatique, le charbon a encore de belles années devant lui. Avec 54 % de la consommation mondiale, la Chine continue de construire des centrales à charbon pour produire de l'électricité.

L'Allemagne fait ses adieux au nucléaire. Le 15 avril 2023, à Berlin, à l'occasion de la fermeture des trois dernières centrales nucléaires allemandes, un dinosaure symbolisant la fin de l'atome a été installé lors d'un rassemblement devant la célèbre porte de Brandebourg.

L'innovation, « cœur de métier » et métier de cœur du Sigeif

L'irruption des compteurs communicants dans les foyers signe la généralisation des évolutions technologiques du secteur. Très attentif à ces évolutions et grâce à la compétence de ses équipes, le Sigeif a toujours veillé à promouvoir des opérations innovantes, associant partenaires privés et publics. Au fil des ans, il a ainsi accompagné l'effacement diffus chez des ménages volontaires dans l'Essonne : ces brèves interruptions de service permettent d'équilibrer temporairement l'offre et la demande d'électricité. Il a aussi contribué à moderniser l'éclairage public et l'éclairage des bâtiments avec l'essor des lampes led, testé une chaudière électrogène (écogénérateur) à Nanterre, une pompe à chaleur à absorption gaz dans une crèche au Tremblay, la microcogénération à Antony, une Pac gaz à Jouy-en-Josas...
En cas de succès, ces innovations ont vocation à être généralisées, au bénéfice du plus grand nombre, renforçant ainsi le service public.
Et, en 2024, le Sigeif a souhaité accroître cette dynamique en soutenant des *start-up* de son territoire impliquées dans la transition énergétique.
Un concours a permis de sélectionner les plus innovantes et de les accompagner dans leurs projets.

La nationalisation entérine le statu quo

La loi de nationalisation de 1946 ne clarifie pas le sujet, actant l'existence de deux régimes distincts. Les propriétaires privés ont tout loisir de remettre ces ouvrages à la concession, moyennant une remise à niveau à leurs frais. C'est d'ailleurs ce qui s'observe dans le territoire du Sigeif : il y avait, en 2000, 71 821 conduites appartenant à des propriétaires et 25 236 en concession, ces chiffres étant respectivement, en 2010, de 54 098 et 46 677[1]. Or, il est apparu entretemps que la responsabilité du concessionnaire pouvait être engagée en cas d'accident, y compris s'agissant de conduites montantes privées.
L'histoire des colonnes montantes d'électricité est à peu près similaire. Elle s'en distingue par le rôle des « colonnards », en fait des installateurs électriciens qui proposaient aux *« propriétaires d'assurer l'installation des colonnes montantes en se rémunérant par des redevances versées par les locataires, mais dont le montant restait à leur discrétion »*. Les abus ne manquèrent pas, poussant les autorités concédantes à intervenir. Comme avec le gaz, la nationalisation de 1946 entérina un double régime : les colonnes montantes sont incorporées aux réseaux publics, sauf si les propriétaires souhaitent en *« conserver la propriété, sans pouvoir, néanmoins, dans ce cas, continuer à percevoir des redevances, ce qui enlevait tout intérêt à un tel choix »*.

Le dénouement du feuilleton des colonnes et conduites montantes

Engagé au milieu du XIXe siècle, le feuilleton rebondit dans les années 2010. La sécurité de ces installations semble n'être pas assurée. En 2014, selon Erdf, on compte *« environ 1 550 000 colonnes montantes d'électricité, dont 48 % seraient en concession et gérées par ses soins, et 52 % appartiendraient aux propriétaires des immeubles concernés. Sur ces 52 %, soit environ 800 000, 500 000 seraient aux normes et 300 000 ne le seraient pas »*. Évalué à 6 milliards d'euros, un immense chantier se profile, d'une complexité rare : dans les comptes rendus d'activité des concessionnaires, les colonnes montantes sont des « biens non localisés »...
Bien vite, un bras de fer s'engage. Plaidant la présomption de propriété, les autorités concédantes, dont le Sigeif au sein du Pôle énergie Île-de-France[2], et le médiateur national de l'énergie, saisi de plusieurs conflits à ce propos, plaident pour l'intégration sans conditions de ces ouvrages aux réseaux publics. Mais Enedis souhaite la conditionner à une remise en état préalable aux frais des copropriétés.
En 2018, le législateur finit par trancher : sauf refus exprès des copropriétés, toutes les colonnes montantes d'électricité seront intégrées au réseau, « à titre gratuit, sans contrepartie », et leur entretien sera financé par le Turpe[3]. Quatre ans après, une décision similaire tranchera le sujet des conduites montantes de gaz[4]. Elle y ajoute une spécificité de l'habitat collectif : le « bout parisien », partie de canalisation qui relie le robinet individuel d'arrêt du gaz, situé dans les parties communes, au compteur de gaz, est lui aussi intégré au réseau de distribution publique. Commence pour les gestionnaires de réseau (Grd) un long travail de recensement et d'analyse de ces ouvrages avant leur intégration au réseau. En appui, le Sigeif informe régulièrement les communes afin qu'elles puissent expliquer aux gestionnaires d'immeubles concernés les démarches à effectuer.

1. Le Sigeif regroupe, respectivement en 2000 et en 2010, 163 et 182 communes.

2. Créé en 2016, le Pôle énergie Île-de-France est une « entente intersyndicale » regroupant les principales Aode franciliennes (Sigeif, Sipperec, Sdesm, Sey78, Sdevo – ex-Smdegtvo – et le Smoys, depuis 2022). Il permet notamment de coordonner les actions de coopération communes, de partager les savoir-faire et les expertises entre ses membres.

3. Loi du 23 novembre 2018 portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi Élan).

4. Loi du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (loi 3DS).

Ci-dessus : depuis les lois Élan et 3DS, les colonnes et conduites montantes sont intégrées aux réseaux de distribution d'électricité et de gaz et font l'objet d'un entretien et d'une surveillance accrus. Le Sigeif a largement contribué à ces évolutions législatives.
Ici, vue du square des Coteaux, à Chaville.

La gouvernance partagée au cœur des nouveaux contrats de concession

Voici que d'importants rendez-vous se préparent. Depuis leur renouvellement à la fin des années 1990, les contrats de concession ont été « toilettés » à plusieurs reprises. S'ils ont ainsi garanti un bon fonctionnement de la concession, ils portent encore la trace de l'époque où ils ont été négociés.
Aussi, leur renouvellement en octobre 2019 pour l'électricité et octobre 2022 pour le gaz obéit-il à une autre logique : il ne s'agit plus d'adapter les contrats mais d'en faire des outils préparant l'avenir. À l'issue d'un long cycle de négociations avec les concessionnaires, auquel le Sigeif a fortement contribué, de nouveaux modèles nationaux ont été établis par la Fnccr et France urbaine.
Comme il est envisagé de reconduire les concessions pour une très longue durée, il importe de leur donner des lignes directrices pérennes. Les nouveaux contrats obéissent à une obligation – le service public –, s'inscrivent dans un cadre – la transition énergétique – et définissent une méthode – la gouvernance conjointe. Aux « fondamentaux » du Sigeif (égalité de traitement, péréquation tarifaire, solidarité, cohésion territoriale...) s'ajoutent donc des éléments nouveaux : production renouvelable, stockage, flexibilité, mobilité propre, réseaux intelligents... Inexistants trente ans auparavant, ces sujets sont devenues des éléments clés des concessions.
Un ambitieux programme d'investissements est associé à ces contrats, décliné sous forme de plans pluriannuels d'investissements (Ppi). Surtout, signe de la vitalité partenariale des concessions, ces programmes actent un changement majeur : auparavant, Enedis et Grdf décidaient et pilotaient seuls leurs investissements. Dorénavant, c'est une méthode de co-construction et de gouvernance partagée qui s'instaure, au plus près des besoins des communes.

Page de droite : rassemblés sous la bannière « Les services publics urbains du Grand Paris », les grands syndicats franciliens comme le Sigeif sont présents tous les ans au salon de l'Amif.

Un dialogue continu avec les autres collectivités

Premier syndicat intercommunal d'énergie de l'histoire et plus importante concession gazière de France, le Sigeif dialogue régulièrement avec ses pairs et participe aux travaux d'associations spécialisées. Il adhère ainsi à la Fnccr et à Amorce, les deux principales fédérations du secteur de l'énergie. Sa participation aux travaux de la Fnccr pour l'établissement d'un nouveau modèle de contrat de concession de gaz a été d'autant plus utile que le Sigeif négociait déjà avec Grdf un tel contrat à l'échelle de son territoire. De même, entre 2014 et 2016, il a pu partager son expérience des achats groupés, poussant d'autres syndicats d'énergie à mutualiser les achats publics.
Membre de l'entente des syndicats d'énergie d'Île-de-France, le Sigeif est aussi profondément ancré dans son territoire.
Au moment de la Cop 21 (2015), les grands syndicats techniques (Sedif, Seine Grands Lacs, Siaap, Sigeif, Sipperec et Syctom) se mobilisent sous la bannière « Les services publics urbains du Grand Paris », une entente toujours d'actualité, par exemple lors du salon annuel de l'association des maires d'Île-de-France (Amif). Régulièrement, le Syndicat noue des partenariats thématiques avec d'autres acteurs, comme la ville de Paris ou la Région Île-de-France, notamment pour la création de stations d'avitaillement en Gnv et bioGnv et le déploiement d'un réseau d'Irve.

La précarité énergétique attend toujours le bouclier idéal

Nombre de foyers consacrent au moins 10 % de leurs revenus à leurs factures d'énergie. En dépit de la création de tarifs sociaux, la précarité demeure, d'autant que leur généralisation est loin d'être atteinte : ils ne touchent qu'un bénéficiaire sur deux, voire un sur trois pour le gaz, constate l'Ademe. Pour y remédier, le Gouvernement opte alors pour l'attribution automatique. Hélas, la conjugaison contraignante de critères d'éligibilité « oublie » nombre de bénéficiaires. En 2015, un « chèque énergie » est créé, mais nombre de chèques ne sont pas utilisés... Face à la flambée des prix, des « boucliers tarifaires » seront instaurés... Pourtant, en dépit de toutes ces mesures, 3,8 millions de ménages vivent toujours dans la précarité énergétique.

Deux décennies d'ouverture à la concurrence

Le temps des monopoles est révolu : en deux décennies, comme auparavant dans les télécommunications, les Français ont découvert la concurrence dans les marchés de l'électricité et du gaz. Tandis qu'Edf se mettait à vendre du gaz et Gdf (devenu Engie) de l'électricité, de nouveaux fournisseurs sont apparus, ainsi que de nouveaux acteurs, de la Commission de régulation de l'énergie (Cre) au médiateur national de l'énergie, sans oublier le Conseil d'État, parfois promu arbitre des décisions gouvernementales. Prenant acte de ce changement majeur, le Sigeif prend très tôt l'initiative d'achats groupés, au bénéfice des acheteurs publics. Après des difficultés initiales dues à des revirements réglementaires, ce groupement se positionne peu à peu comme l'un des premiers acheteurs publics de gaz, réunissant aujourd'hui près de cinq cents adhérents, pour un volume de plus de 3 TWh, et affinant sans cesse son expertise (intégration de lots d'efficacité énergétique, achat fractionné...), y compris dans les périodes les plus difficiles. 1er février 2000 : au terme de près d'un an de débats, l'Assemblée nationale adopte définitivement la loi relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. Les députés ne se doutent guère qu'ils viennent d'entamer un marathon législatif, qui se poursuit encore aujourd'hui. Et pour cause : il s'agit d'adapter le système énergétique français à un monde concurrentiel, tout en répondant au défi du réchauffement climatique.

Page de droite : deux directives européennes ont encadré la libéralisation des marchés de l'énergie durant une vingtaine d'années. Les industriels ont été les premiers à en bénéficier dès 1999, suivis progressivement par les professionnels et les collectivités locales de 2000 à 2004 et, enfin, pour les particuliers, à partir du 1er juillet 2007. La concurrence a vraiment pris son essor au milieu des années 2010, avec la fin des tarifs réglementés.

Ci-contre, rénovation : l'isolation complète des bâtiments s'est imposée comme un des éléments-clés de la réduction des consommations d'énergie.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'OUVERTURE DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

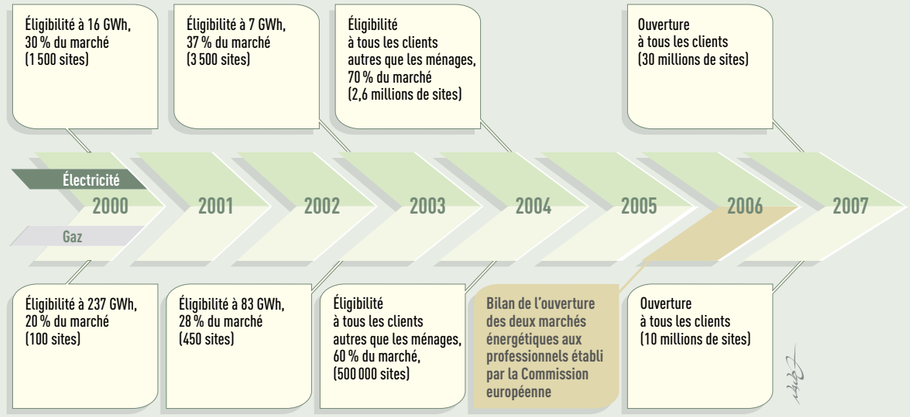

En quelques années, les marchés sont totalement ouverts

La loi promulguée le 10 février 2000 marque un tournant. Pour la première fois depuis sa création en 1946, Edf pourra être concurrencée par d'autres fournisseurs. Le Gouvernement a choisi un titre en trompe-l'œil : sous le nom rassurant de « Modernisation et développement du service public de l'électricité », cette loi crée une première brèche dans le monopole issu de l'après-guerre.
Certes, le marché de l'électricité n'est ouvert à la concurrence que partiellement et ne concerne que les très gros consommateurs – dits « électro-intensifs ». Mais ces sites « éligibles » (pouvant choisir leur fournisseur) en annoncent d'autres. Le marché du gaz se met rapidement au diapason : la loi du 3 janvier 2003 « relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie » ouvre la porte aux concurrents de Gaz de France. Il suffira de quelques étapes pour qu'en 2007 tous les consommateurs puissent changer librement de fournisseur d'électricité ou de gaz. Quelques années plus tard, de 2014 à 2016, la suppression de la plupart des tarifs réglementés sonnera la fin d'une époque. En deux décennies, tout a changé : on réglait « la facture Edf » en francs, en espèces ou par chèque ; elle voisine aujourd'hui avec celles d'Engie, d'Eni, d'Enercoop, d'Alpiq ou d'Ekwateur, qu'on paye en euros avec un smartphone.

L'État cède la place à un régulateur indépendant : la Cre

À la manière d'une poupée gigogne, la loi du 10 février 2000 annonce de nombreux autres textes législatifs, tant elle contient en germe les évolutions du secteur. Elle ouvre, en effet, une autre brèche, qui fait vaciller le monopole de l'État régulateur, en créant une Commission de régulation de l'énergie (Cre, lire p. 232), autorité administrative indépendante, dont le rôle et les prérogatives iront croissant. L'autorité de la concurrence et le Conseil d'État deviendront également des acteurs majeurs du paysage énergétique. En 2006, une autre loi crée le médiateur national de l'énergie, en charge de gérer les litiges entre consommateurs et fournisseurs.
Cette même année, les ménages reçoivent deux factures : l'une pour le gaz, l'autre pour l'électricité. Edf-Gdf a vécu.

Énergie et climat : une loi tous les dix-huit mois

La loi de février 2000 en annonce d'autres. Depuis février 2000, le Parlement a été saisi de quinze lois dédiées à l'énergie, soit une tous les dix-huit mois ou presque ! Et bien d'autres textes abordent le sujet énergétique : lois de finances, relatives aux mobilités, à l'habitat ou à l'organisation territoriale... Cette frénésie législative reflète bien le bouillonnement du secteur et la prise de conscience progressive de l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique. Les thèmes sont récurrents : statut et positionnement des opérateurs historiques, organisation des marchés, transition énergétique, rôle dévolu aux collectivités locales... Des changements majeurs sont à l'œuvre : un ancien monde est détricoté, un autre apparaît, dont les contours se dessinent progressivement (lire Annexes, page XL).

Le Sigeif lance l'achat groupé de gaz

En observateur avisé des marchés, le Sigeif comprend vite que le secteur public est peu armé pour affronter l'ouverture d'un marché dont il ignore toutes les règles. Depuis des décennies, les collectivités locales payent leurs factures à Edf et Gaz de France, sans se poser de questions. Ces entreprises n'assurent-elles pas le service public ? Or, choisir un fournisseur après une mise en concurrence obéit à une tout autre logique.

La situation est inédite. Certes, avant-guerre, le Syndicat avait déjà affaire à des compagnies privées. Mais ce qui s'annonce est différent. Sous l'autorité du Sigeif, le service public de la distribution de gaz est maintenu. En revanche, il s'agit d'acheter le gaz qui y circule en choisissant un fournisseur.

C'est ce processus que le Sigeif entreprend de mutualiser. Recenser les besoins, allotir en fonction des courbes de consommation et des profils, identifier des fournisseurs, rédiger un cahier des charges, suivre les cours du gaz : toute une méthodologie est à construire. Non seulement cette expertise est quasiment inaccessible à un acteur public isolé, mais, surtout, elle ne devient optimale qu'à partir d'un certain volume.

Se regrouper pour mieux acheter : l'intuition du Sigeif

En dialoguant avec ses adhérents, le Sigeif a cette intuition bienvenue : il faut fédérer les besoins des acheteurs publics et leur permettre d'acquérir du gaz en toute sécurité juridique et dans les meilleures conditions. Il s'agit d'optimiser les achats : effet prix garanti par le volume, qualité de service accrue, prestations connexes... Dès 2004, le premier groupement de commandes d'achats d'énergie est né. Rapidement, des communes, des collèges, des Ophlm, des Ccas, des structures intercommunales des conseils départementaux y adhèrent. Au total, cent quarante-trois personnes publiques de la région Île-de-France se regroupent, pour une consommation totale de l'ordre de 800 GWh par an.

Page de gauche : concurrentes mais proches, les tours de TotalEnergies et d'Engie voisinent à La Défense.

Les recommandations du médiateur de l'énergie

Créé en 2006, le médiateur national de l'énergie (Mne) est une autorité publique indépendante, chargée de résoudre les conflits entre les acteurs du système énergétique et les consommateurs. L'institution acquiert son autorité d'une manière singulière. En effet, elle ne peut que formuler des recommandations qui ont une valeur incitative et non pas prescriptive.

Néanmoins, leur rédaction, très précise, factuelle et argumentée, assortie d'une estimation d'un montant raisonnable des réparations, conduit en général fournisseurs et distributeurs à les suivre. D'une part, il s'agit de petits litiges, et les recommandations permettent d'identifier des pratiques à améliorer ou modifier : 95 % des médiations sont « exécutées en totalité par les opérateurs ». De l'autre, il n'est jamais agréable de recevoir publiquement un « carton rouge » du Mne...

Celui-ci ne chôme pas. Depuis sa création, il a émis plus de cinq cents recommandations « génériques », tandis que 92 % des saisines[1] aboutissaient à une recommandation : démarchages abusifs, visant en particulier les consommateurs vulnérables[1], non-respect du droit de rétractation, problèmes de facturation, manque de réactivité, prix non connus au moment où l'énergie était consommée, modifications de contrats en cours...

1. Rapports d'activité 2019 et 2022 du médiateur national de l'énergie.

Les 3x20 du « paquet climat », vecteur de la stratégie énergétique européenne

En décembre 2008, l'Union européenne adopte le « paquet climat-énergie » pour définir ses politiques énergétique et de lutte contre le changement climatique. Cette stratégie repose sur trois volets : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % (par rapport à 1990), porter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à 20 %, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de 20 %.
Si la stratégie des « 3x20 » garde son nom, les objectifs sont réhaussés à plusieurs reprises. En 2022, l'ambition, en termes de gaz à effet de serre, est portée à 55 %, en visant la neutralité carbone en 2050.
En 2014, les députés Jean-Jacques Guillet et François de Rugy publient un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de ce paquet énergie-climat[1]. Ils y proposent de simplifier les dispositifs, d'opter pour une « empreinte carbone » incluant les émissions importées, de s'attaquer en priorité aux émissions des secteurs du transport et de l'agriculture et de mieux aider les foyers en difficulté.
Le constat est toujours d'actualité.

1. *Évaluation de la mise en œuvre du paquet énergie-climat européen : dix clés pour réussir la transition énergétique.* Rapport d'information n° 1951, comité d'évaluation et de contrôle, mai 2014, http://www.assemblee-nationale.fr.

Le Sigeif au cœur de la transition énergétique

Après l'acte fondateur de 1982, l'autonomie des collectivités locales n'a cessé de s'affirmer. Elle va trouver dans la transition énergétique un nouveau cadre de développement. Particulièrement soutenue, l'activité législative les y encourage, de la loi Pope (certificats d'économie d'énergie) à la loi Energie et climat (2019), en passant par des textes aussi importants que le Grenelle de l'environnement (2008-2010) ou la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (Ltecv, 2015). Dans ce contexte, le Sigeif prend rapidement des initiatives déterminantes : soutien précurseur à la mobilité gaz, qui s'épanouira avec la création de la Sem Sigeif Mobilités et son réseau de stations Gnv/bioGnv, compétence Irve (infrastructures de recharge pour véhicule électrique) pour donner aux communes l'accès à la mobilité électrique, appui continu aux communes dans leurs actions de rénovation énergétique, production d'énergies renouvelables, avec la ferme solaire de Marcoussis ou l'unité de méthanisation dans le port de Gennevilliers...

En 1983, Montmélian, commune savoyarde de quatre mille habitants, décide d'installer des panneaux solaires sur la toiture de sa piscine. Inhabituelle, la démarche se révélera pionnière. Quarante ans plus tard, « solariser » un bâtiment public est devenu banal car, entretemps, la France a basculé dans la transition énergétique.
De Cop en Cop, le réchauffement climatique, on l'a vu, devient une préoccupation majeure. Il mobilise fortement l'Europe qui décline une politique ambitieuse, assise sur le développement d'énergies renouvelables, aux objectifs régulièrement revus à la hausse. Le mouvement vient de l'Europe du Nord, du Danemark et d'Allemagne, notamment, mais également du Sud. Vestas, le géant de l'éolien, est une entreprise danoise. L'Allemagne a renoncé au nucléaire après Fukushima, comme l'Italie avant elle après Tchernobyl. L'Espagne et le Portugal mettent à profit l'abondance de vent et de soleil, par exemple en « verdissant » les systèmes énergétiques insulaires.

Les Cee professionnalisent la chasse au gaspi

La France n'a pas vraiment cette culture. La « chasse au gaspi » faisait suite aux deux chocs pétroliers de 1973 et 1979. Mais les 56 réacteurs nucléaires ont ensuite promu une logique d'abondance, poussant les ménages à s'équiper de convecteurs électriques, sans que quiconque se préoccupe d'isoler le bâti. En 1975, 2 % des ménages se chauffent à l'électricité : en 2006, ils sont près de 30 %... L'heure est à l'insouciance, pas à la sobriété. Il faudra encore attendre quelques années pour que le débat public se préoccupe des « passoires thermiques » et des radiateurs « grille-pain » face à l'ampleur de la précarité énergétique.
Pour l'heure, c'est essentiellement la facture pétrolière qui explique la politique nationale d'économies d'énergie. La première source d'économie d'énergie est bien l'énergie que l'on ne consomme pas. Et c'est là que se pose la question du financement. Comment payer ce qui n'existe pas ? Deux modèles s'instaurent, qui prouveront l'un et l'autre leur efficacité. Le premier, classique, est celui de la subvention : aux études, aux outils, aux travaux... La modernisation des entreprises comme la rénovation de l'habitat en profiteront grandement. Le second modèle est celui des certificats d'économie d'énergie (Cee). Créés en 2005 par la loi Pope, leur principe est simple mais révolutionnaire. Les Cee transfèrent en effet la responsabilité des consommateurs vers les fournisseurs d'énergie. Ceux-ci doivent désormais générer des économies d'énergie à proportion de leurs ventes, sous peine de pénalités. Un peu comme si un boulanger devait fermement inviter ses clients à manger moins de pain...
Voici donc Edf ou Leclerc (pour ses stations-service) devenus des « obligés » tenus de financer des travaux, directement ou indirectement, en collectant les certificats auprès de partenaires. Parmi ces partenaires « éligibles » figurent les collectivités. Chaque opération se traduit par l'obtention de Cee, qui peuvent être valorisés auprès de fournisseurs (« obligés ») ou bien vendus dans une plate-forme de transactions gérée par l'État[1].

1. En septembre 2024, un rapport de la Cour des comptes appelle à réformer le dispositif des Cee, en raison de sa complexité, afin de mieux identifier « les gisements d'économies d'énergie ».

La « chasse au gaspi » et les pulls de la République

Alors que la guerre menée par la Russie à l'Ukraine entre dans son huitième mois, le Président de la République incite les Français à faire des économies d'énergie dans une tenue inattendue : il porte un pull à col roulé. C'est un clin d'œil à un message publicitaire de 1979, l'époque du second choc pétrolier. Dans ce film à l'initiative de l'Agence pour les économies d'énergie, la future Ademe, un acteur grimé en Albert Einstein enfile un pull pour réduire sa facture de chauffage. La « chasse au gaspi » est née. Le rationnement du fuel est en vigueur et chaque automobiliste est invité à conduire en souplesse, à vérifier la pression des pneus ou à retirer la galerie, si elle n'est pas utilisée... Au début des années 2020, cette chasse au gaspi renaît, cette fois sous l'effet d'un « choc gazier ».
Fidèle à cette approche, le Sigeif donne régulièrement des conseils de sobriété à ses adhérents, entre mesures de bon sens et outils plus complexes.

Page de gauche : après plusieurs mois de débats et un foisonnement de propositions, les lois « Grenelle » font entrer la France dans la transition énergétique.

Ci-contre : en 1979, en plein second « choc pétrolier », les Français sont invités à « chasser le gaspi », un petit bonhomme rose avec un entonnoir sur la tête.

Des records électriques qui posent question

Au plus fort de l'hiver 2008-2009, la France bat à plusieurs reprises un record de consommation, culminant à 92 400 MW le 7 janvier, vers 19 h, après trois jours de grand froid. Avec quelques importations et le soutien de centrales thermiques, le système a tenu bon. Mais ces « records » rappellent l'exception française du chauffage électrique. Les pics se situent en effet vers 19 h : bureaux, usines et magasins sont encore ouverts et les Français commencent à rentrer chez eux. Pierre Bornard, directeur général de Rte, explique cette « thermo-sensibilité » : avec le remplacement de chaudières au fioul par des radiateurs électriques, *« notre sensibilité au froid s'accroît. Quand la température baisse d'un seul degré Celsius, la consommation augmente aussitôt de 2 100 MW, contre 1800 il y a deux ans et 1500 au début de la décennie.»*[1] En Allemagne ou en Angleterre, ce degré Celsius a un impact de moins de 600 MW... Les années suivantes, d'autres pointes sont enregistrées : jusqu'à 101 700 MW, le 8 février 2012. Rte commence alors à sensibiliser les consommateurs des zones en tension (Bretagne, Provence-Alpes-Côte-d'Azur...) avec le dispositif Ecowatt. Puis des appels d'offres « effacement » seront lancés, pour valoriser économiquement les acteurs industriels prêts à cesser de s'alimenter en cas de forte demande. L'efficacité énergétique dans l'industrie progresse. Ce travail paye : les records ne seront plus battus.

1. « L'essor du chauffage électrique va obliger la France à importer du courant cet hiver », *Les Échos,* 24 novembre 2008.

Cep, Cee, efficacité énergétique, rénovation : la boîte à outils anti-gaspi du Sigeif

À l'image d'un bâtiment, la réduction des consommations d'énergie combine « petits » gestes et démarches lourdes : gros œuvre, menuiseries, ventilation, chauffage, usages et habitudes... Progressivement, le Sigeif a créé une boîte à outils dédiée aux collectivités locales, intégrant toutes les possibilités qui leur sont offertes. Dès 2006, le groupement de commandes intègre des lots d'efficacité énergétique et de maîtrise des consommations. Au même moment, le Syndicat propose de mutualiser et valoriser les certificats d'économie d'énergie (Cee). Puis le Sigeif intervient directement sur le terrain. Avec l'appui de l'Ademe, il crée des postes de conseil en énergie partagé (Cep), qui proposent des diagnostics énergétiques détaillés aux petites communes. Il accompagne également les collectivités, dans le cadre de l'application du « décret tertiaire », en vertu duquel elles doivent établir un programme détaillé d'économies d'énergie. Enfin, en 2024, le Syndicat franchit un cap en décidant de devenir maître d'ouvrage de la rénovation thermique des bâtiments publics. Le Sigeif a, en effet, constaté que les communes rencontraient des difficultés à opérer des rénovations globales et performantes, en raison de la lourdeur et de la complexité de ces chantiers. D'où le principe d'une solution « clés en main » : en devenant maître d'ouvrage délégué, il pourra accompagner ses adhérents dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, de la conception du projet jusqu'à la réception des chantiers. Un nouveau métier se profile, dont la crise de 2021-2022, avec l'envolée des prix, a prouvé l'utilité, où le Sigeif peut jouer un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Amo), voire de maître d'ouvrage délégué.

Le Sigeif accompagne les économies d'énergie des communes

Très tôt, le Sigeif prend conscience du potentiel des Cee. Mais obtenir ces certificats, tous précisément décrits dans des fiches standardisées, s'avère complexe. En outre, leur valorisation passe par des volumes significatifs. Expertise et mutualisation : le cadre est idéal pour proposer un service sur mesure.
Dans un premier temps, la complexité de la procédure conduit le Sigeif à opter pour le partenariat avec un « obligé ». Après appel à projet, Edf est retenu pour trois ans (2011-2013). Plus de 800 000 euros seront collectés et reversés aux communes. Au moment où commence la troisième période des Cee, le Sigeif noue un partenariat avec le Sipperec, cette fois-ci en recourant à un prestataire spécialisé, qui prend en charge toute la procédure, depuis la collecte jusqu'à la vente. Très avantageux, car 80 % des sommes collectées sont reversées aux communes, ce dispositif est toujours en vigueur. Peu visibles, les économies d'énergie présentent pourtant nombre d'avantages : factures allégées, réduction des émissions de gaz à effet de serre, moindre dépendance énergétique et amélioration du solde du commerce extérieur...

Ci-dessous : célébration du 500e point de recharge électrique aux Pavillons-sous-bois.

L'hydrogène, une énergie d'avenir...

... Et qui le restera ? La boutade est ancienne mais elle reflète les incertitudes relatives à une filière qui peine à démarrer. Au milieu des années 2010, la France semble se convertir ; les projets fleurissent, jusqu'à une flotte de taxis parisiens entièrement alimentée en hydrogène. La conversion de certains réseaux gaziers se prépare, et Grtgaz s'y emploie, contribuant à la création d'une « dorsale hydrogène européenne ». L'enthousiasme est alors réel. Pourtant, les véhicules roulant à l'hydrogène restent marginaux (0,3 % du parc) et ne peuvent guère compter que sur une cinquantaine de stations d'avitaillement. Surtout, le coût de production reste élevé, notamment lorsqu'il s'agit de convertir de l'électricité « verte », même si l'hydrogène peut alors être valorisé pour sa capacité de stockage, en réduisant l'intermittence de la production.

En 2018, dans un ambitieux « plan hydrogène », doté de 9 milliards d'euros, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, soulignait l'importance de produire de l'hydrogène « vert »[1] en réduisant progressivement la part d'hydrogène d'origine fossile (hydrogène « gris »). Quelques années plus tard, l'enveloppe n'est pas entièrement allouée, loin de là, mais la filière souligne l'importance du « temps long » pour construire une chaîne de valeur, et met en avant la diversité des projets déjà lancés au service de la décarbonation de l'industrie (engrais, acier, raffinage...) et des transports maritime, aérien et ferroviaire. En Normandie, dans les Hauts-de-France ou en région Sud, les usines se créent ou se réinventent, pour produire électrolyseurs, piles à combustible, réservoirs, véhicules, groupes électrogènes... L'hydrogène de demain.

1. L'hydrogène vert est produit à partir d'énergies renouvelables (solaire, éolienne ou hydroélectricité), alors que l'hydrogène fossile (gris) est issu de la transformation d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel). Aujourd'hui, pour des raisons économiques, l'hydrogène est issu à 95 % d'hydrocarbures fossiles.

Ci-contre : les infrastructures de transport de l'hydrogène en Europe. En France, 900 000 tonnes d'hydrogène fossile sont utilisées dans l'industrie chaque année. Des premières expérimentations ont montré la capacité des réseaux existants à transporter un mélange de gaz naturel et d'hydrogène vert. À terme, en plus de nouvelles constructions, des canalisations de transport pourraient être converties à 100 % pour ce secteur énergétique.

Et le Sigeif rechargea nos batteries

En région francilienne, la motorisation électrique emprunte un chemin particulier : à Paris, puis à l'échelle métropolitaine, le groupe Bolloré crée le service Autolib', combinant stations de recharge et autopartage. Mais l'opération fait long feu : confronté à des difficultés financières, la société jette l'éponge en juillet 2018, laissant les collectivités locales face à des stations vides et parfois hors d'usage.

Le Sigeif prend rapidement la mesure de la situation. Dans une zone urbaine dense, un tel foncier est un atout. Les bornes sont obsolètes ? Certes, mais elles sont déjà raccordées ! Aussi, dès l'année suivante, il propose aux communes une solution clés en main : il prend en charge la mise à niveau des installations, l'implantation de nouvelles bornes, la supervision et la commercialisation. Outre l'ancien réseau d'Autolib', d'autres Irve seront créées, répondant aux attentes des automobilistes et des collectivités.

Les communes répondent très favorablement à cette proposition. Un appel d'offres attribue le marché à Izivia, filiale d'Edf. La première borne est inaugurée à La Celle Saint-Cloud en octobre 2019. Depuis, plus d'une centaine de villes ont adhéré à la compétence, et le Sigeif a déployé plus de mille points de recharge. La montée en puissance du service correspond à la progression des ventes de véhicules électriques. En 2022, le Syndicat enregistrait 18 000 recharges chaque mois. En 2024, ces chiffres ont doublé, avec plus de 35 000 recharges mensuelles. Le secteur était émergent, il est en train de devenir un marché grand public. Il s'agit à présent de répondre aux attentes d'automobilistes pour qui la qualité de service prime. Pour le Sigeif, c'est un nouveau métier à apprendre : interopérabilité, tarification... Et une nouvelle forme de service public, qui permet de réduire la pollution dans une région où elle est particulièrement forte.

Ci-dessous : inauguration à La Celle Saint-Cloud de la première borne électrique du réseau du Sigeif.

Années 2000 : la France découvre la transition énergétique

Adeptes de la « bagnole » et de l'énergie abondante, les Français se sont donc adaptés aux mobilités décarbonées et aux économies d'énergies. Un troisième changement se prépare, celui des énergies renouvelables.

Certes, le pays dispose d'importants barrages depuis des décennies, qui lui assurent une production « verte » fiable et compétitive. Mais le poids du nucléaire a freiné le développement de l'éolien et du solaire. Seuls quelques particuliers ont installé sur leurs toits des panneaux solaires, en prônant les énergies « vertes ». Assez coûteux, ces panneaux solaires sont plutôt réservés aux sites isolés. De même, pourquoi produire du biométhane, lorsque le gaz nous arrive en abondance d'Algérie ou de la mer du Nord ?

Le vent tourne pourtant. La diversification des deux acteurs historiques illustre bien l'intérêt avec lequel le secteur aborde la transition énergétique. Au début des années 2000, Edf a pris une participation dans la Société internationale d'investissements financiers énergies (Siif Énergies). Inconnue du grand public, cette société spécialisée dans les énergies renouvelables deviendra Edf Énergies nouvelles puis Edf Renouvelables. Écartée, malgré ses sept réacteurs belges, de la filière nucléaire française en 2010, Engie se recentre sur le gaz, les services et les renouvelables. Faisant ses emplettes (Erelia puis la Compagnie du vent), le groupe devient progressivement le premier producteur d'énergies renouvelables en France.

De 2008 à 2010, à la tête d'un vaste ministère (Écologie, énergie, développement et aménagement durables), Jean-Louis Borloo organise le « Grenelle de l'environnement ». La mobilisation des acteurs publics, entreprises et Ong, dans un débat intense et inédit, sera suivie de deux lois programmatiques. Les obligations européennes y sont déclinées

La transition énergétique ravive l'opposition entre jacobins et girondins

Écolos contre nucléocrates ? Par-delà les avantages comparés des pales d'éoliennes et de l'uranium, ce qui se joue dans la transition énergétique est sans doute plus profond : c'est le choc, traditionnel en France, des cultures jacobine et girondine. L'énergie nucléaire est d'essence étatique, jacobine : elle part du producteur, qui envoie de l'énergie en abondance, vers le consommateur, à qui on va demander de s'équiper pour absorber ce qu'il reçoit. L'énergie renouvelable est d'abord le fruit de réflexions locales (girondines...). Ici, des agriculteurs qui produisent du biométhane, là un village qui pratique l'autoconsommation collective. Pour les réseaux aussi tout change. Construits en toiles d'araignées autour de grands centres d'approvisionnement et de réseaux de transport, ils doivent se reconfigurer pour absorber des productions locales et, parfois, intermittentes : inversion de flux (« rebours ») pour Grdf, renforcement et raccordements en amont pour Enedis. Les « réseaux intelligents » (*smart grids*) émergent et le pilotage de la flexibilité devient crucial.

Ci-dessus : retenu par Sigeif Mobilités pour exploiter la station d'avitaillement de Gennevilliers, TotalEnergies poursuit sa mutation. Le vendeur d'essence historique est désormais fournisseur d'électricité et de gaz et développe aussi des stations-service de bioGnv/Gnc.

Le parc solaire flottant de Lazer (Hautes-Alpes).
Composé de 50 000 panneaux photovoltaïques, le parc solaire flottant de Lazer est le premier à concilier productions photovoltaïque et hydroélectrique sur un même site. Ce parc fait partie des huit sites qui ont produit de l'électricité d'origine renouvelable injectée dans le réseau pendant les Jeux olympiques de Paris 2024.

2010 : la « bulle » du photovoltaïque explose

Moratoire. Ce 2 décembre 2010, le mot fait l'effet d'une bombe dans le secteur du photovoltaïque. Que s'est-il passé ? Pour favoriser l'essor d'une filière émergente, en 2006, la France a institué un tarif d'achat. Révisé périodiquement, il s'ajuste à la baisse des coûts de production. Mais, avec le rendement croissant des panneaux solaires et des taux d'intérêt bas, les projets deviennent très – trop – attractifs. En attente de raccordement, des milliers de dossiers patientent plusieurs mois chez Erdf (puis Enedis) et Edf (direction obligation d'achat).
Définir le bon calibrage d'une politique publique n'est jamais chose aisée. Outre le dérapage budgétaire, l'origine des panneaux pose problème : *« En l'occurrence, c'est le consommateur français qui paie pour l'industrie chinoise »*, souligne la ministre de l'Écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet. Le Gouvernement tranche et institue un moratoire, avec rétroactivité, et divise par deux le tarif d'achat. La filière grogne, mais l'opération a aussi le mérite d'écarter quelques promoteurs peu scrupuleux.
Un autre mécanisme est institué. Fini le tarif garanti pour les grands projets : désormais, les développeurs répondront à des appels d'offres en définissant eux-mêmes les tarifs de vente de leur électricité.

Marcoussis, un symbole et un exemple

En Île-de-France, l'éolien a un potentiel limité. Le photovoltaïque offre davantage de perspectives. Sollicité par le maire de Marcoussis (91), le Sigeif a lancé la réhabilitation d'une friche industrielle. Avec Engie Green, le Syndicat endosse le costume de développeur : études préalables, demandes d'autorisation, financement, appel d'offres de la Commission de régulation d'énergie remporté en 2019. Un résultat exceptionnel : trois projets franciliens seulement ont été retenus sur cent vingt lauréats ! Les travaux sont rapides et la ferme entre en exploitation en octobre 2021. Les chiffres donnent le vertige : 23 ha, 58 296 panneaux photovoltaïques, une production annuelle estimée à 23 GWh (soit la consommation électrique d'environ 11 000 habitants, symboliquement la taille de Marcoussis).

L'investissement de 18,8 millions d'euros a été cofinancé via une société de projets dont le capital est détenu par le Sigeif, Engie Green, la ville de Marcoussis, la communauté d'agglomération Paris-Saclay et par les citoyens « éco-épargnants » de Marcoussis, de l'Essonne et des départements limitrophes. La campagne de financement participatif a rencontré un grand succès, collectant près de 1,4 million d'euros en moins de six semaines auprès de quatre cents personnes.

Prévue pour être exploitée pendant quarante ans, la ferme de Marcoussis constitue à la fois un exemple et un symbole. Symbole de la possibilité de déployer des outils de production renouvelable d'ampleur, dans une région très dépendante de l'extérieur pour sa consommation d'énergie.

Et, alors que l'acceptabilité sociale de la production renouvelable devient préoccupante, la mobilisation des élus locaux et de la population pour l'appropriation de ces outils est exemplaire. En visitant le site début 2024, Roland Lescure, ministre de l'Industrie, le formule très explicitement : *« L'installation coche presque toutes les cases du projet parfait : une ferme solaire, construite sur une friche de la Sncf, coincée entre un site industriel et les rails du Tgv. Elle symbolise la réussite d'un projet entre des élus locaux, un opérateur et des citoyens mobilisés. »*

Photovoltaïque : à chaque commune son bain de soleil

Marcoussis, par son gigantisme, reste unique car le foncier disponible de grande taille est rare en Île-de-France. Cela n'empêche nullement le Sigeif de réfléchir avec ses adhérents à d'autres installations photovoltaïques. Des opportunités se profilent : ici, la revalorisation de sites de stockage de déchets non dangereux dans la communauté d'agglomération Plaine Vallée (Val-d'Oise) ; là, d'autres modèles, comme les ombrières de parkings ou les panneaux sur toitures, réponses opportunes à la rareté du foncier et aux obligations réglementaires. Enfin, le Sigeif propose une nouvelle solution « clés en mains » dédiée à l'autoconsommation collective. Dès 2023, à Roissy-en-France, en passant par Chaville, les premières études de foisonnement ou de structures sont réalisées.

Les collectivités mobilisées

En deux décennies, c'est-à-dire très rapidement, le Sigeif a diversifié ses compétences et appris de nouveaux métiers. En 2015, la loi de Transition énergétique pour une croissance verte (Ltecv) a acté ce changement d'époque. Comme les énergies renouvelables sont d'abord locales, la loi mobilise les collectivités, à l'image des conseils régionaux, promus chefs de file de la transition énergétique. Elle les invite aussi à investir, en finançant des sociétés de projets ou en créant des Sem dédiées aux énergies renouvelables. Le Sigeif utilise les deux outils. Il a créé sa Sem dédiée à la mobilité. Pour les énergies renouvelables, il porte une stratégie complémentaire : développement de centrales de production (ferme solaire de Marcoussis, unité de méthanisation dans le port de Gennevilliers) et participation aux Sem franciliennes, portées par les conseil départementaux des Hauts-de-Seine et de l'Essonne.

Ci-dessus : combinant activités agricoles et production d'électricité photovoltaïque, « l'agrivoltaïsme » fait ses premiers pas en Île-de-France. Ici, à Marcoussis, l'ensemencement sous panneaux permet, via l'écopastoralisme, d'accueillir près de cent cinquante moutons.

Un fonds d'investissement dédié à la transition énergétique

Enfin, il se prépare, aux côtés de la Région Île-de-France et de Grdf, à souscrire à un fonds d'investissements dédié à la décarbonation et la transition énergétique, en soutenant des entreprises innovantes ayant un impact territorial en Île-de-France. Porté par la société de gestion Eiffel IG, ce fonds devrait collecter entre 80 et 100 millions d'euros. La transition énergétique est une course de fond. Comme tout le monde, le Sigeif a appris en marchant. Et, avec pragmatisme, menant des études préalables, testant soigneusement les dispositifs, il a tiré parti de chaque opportunité pour livrer à ses adhérents des services « clés en mains », sa marque de fabrique, jusqu'à constituer une boîte à outils entièrement dédiée à la transition énergétique. Et cette boîte à outils continuera de s'étoffer pour accompagner les mutations qu'entraîne une transition énergétique loin d'être terminée. Pour le Sigeif, l'investissement est de taille : 5 millions d'euros. Il témoigne de l'engagement du Syndicat dans la transition énergétique et de sa volonté d'accompagner des solutions innovantes et efficaces en Île-de-France.

1906

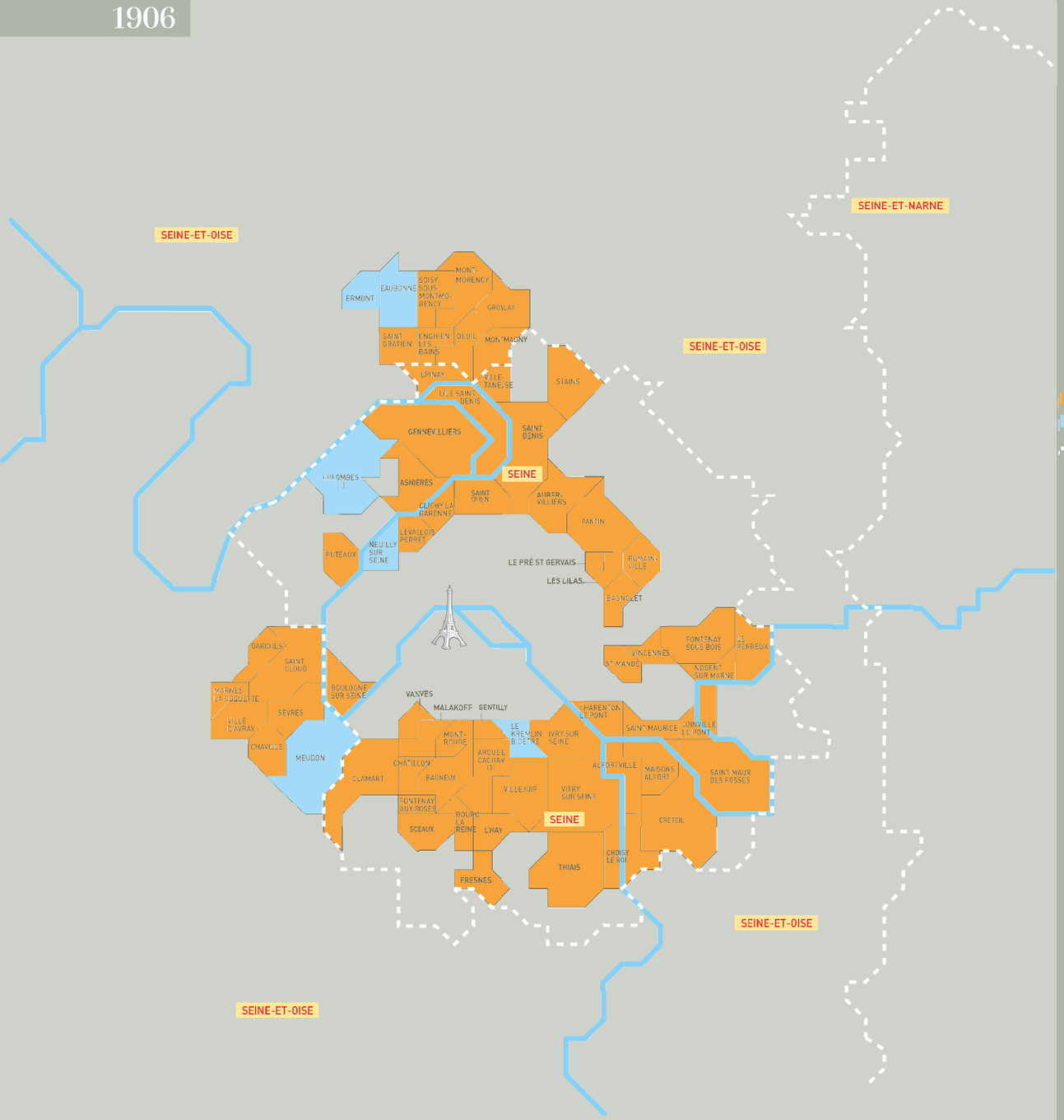

(1) Ces deux communes seront scindées chacune en deux communes distinctes : Colombes : *Colombes* et *La Garenne-Colombes* (loi du 2 mai 1910), Arcueil-Cachan : *Arcueil* et *Cachan* (loi du 26 décembre 1922).

LE TERRITOIRE AU 1ER JANVIER 1906

Communes syndiquées
Communes clientes
Limites des départements (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne)

67 communes

- 61 adhérentes et 6 clientes
- 900 000 habitants
- 45 750 abonnés
- 1300 km de canalisations
- 36 millions de m³ de gaz manufacturé vendus

Le 1er janvier 1906, l'usine de Gennevilliers se substitue pour la fourniture du gaz manufacturé à la Compagnie parisienne, qui desservait soixante communes de la banlieue de Paris, et à la Société du gaz général, qui en alimentait quatre autres. Seules les communes de Fresnes, Soisy-sous-Montmorency et Villetaneuse sont encore, à cette date, éclairées totalement au pétrole.

À l'inverse de la Compagnie parisienne, dont l'activité est limitée à l'enceinte de la capitale, le Syndicat et l'Ecfm peuvent étendre leur zone d'action. C'est ainsi que très vite de nouvelles communes demandent à être raccordées. L'accroissement des abonnés est d'autant plus important qu'il se produit à une époque où les besoins de confort commencent à se manifester et où l'électricité n'est pas encore une concurrente menaçante.

Quant aux communes clientes, elles sont directement liées à l'Ecfm, avec le consentement préalable du Syndicat, par un simple traité de concession. Très voisines de celles consenties aux communes adhérentes, les conditions d'exploitation leur sont cependant moins favorables en ce qui concerne le prix du gaz, les redevances ainsi que les taux d'intérêt sur les frais d'établissement des canalisations.

En 1913, à la veille de la guerre, le Syndicat compte 235 718 abonnés pour une consommation annuelle de 127 millions de m³ de gaz.

2024

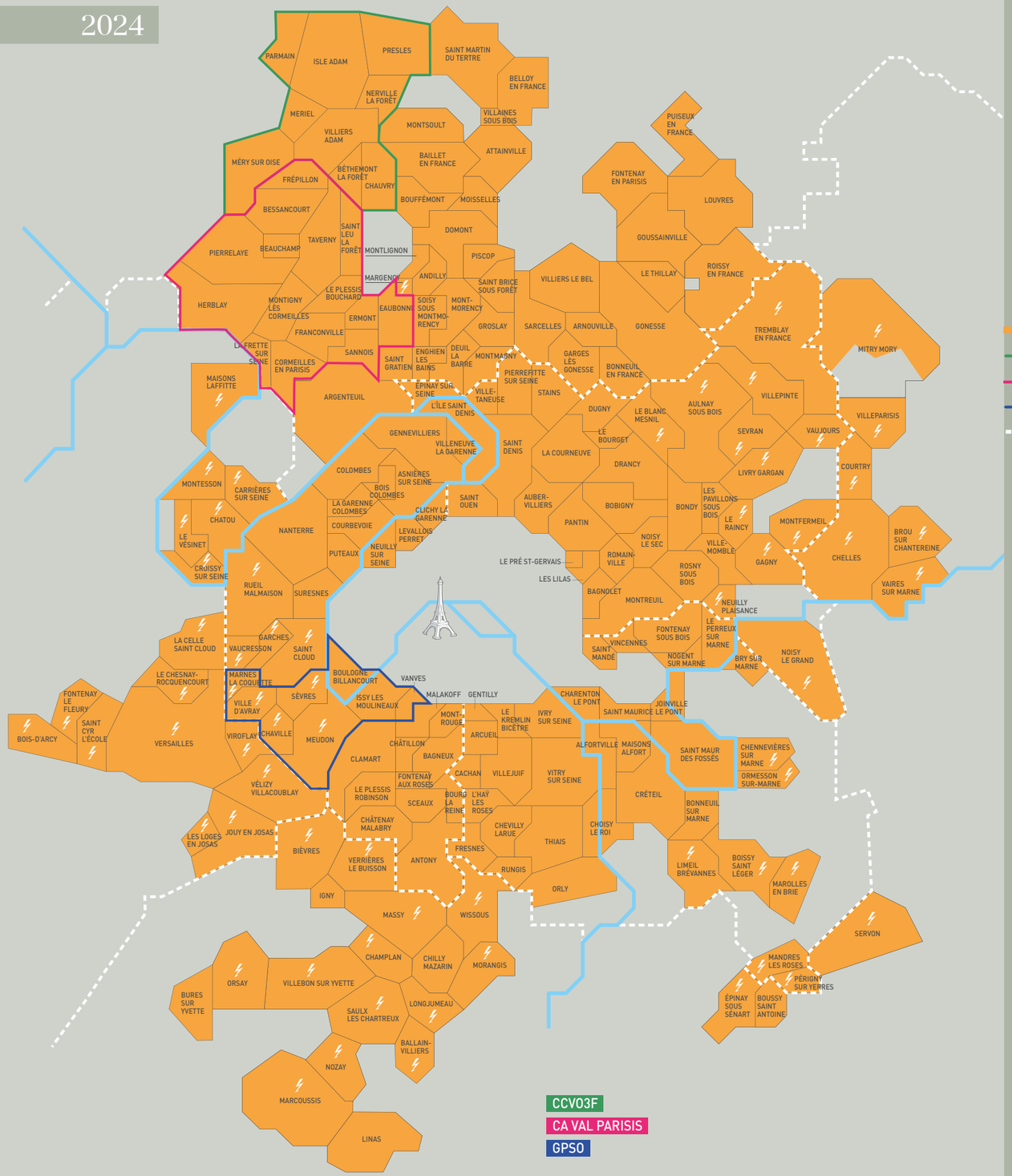

LE TERRITOIRE AU 30 SEPTEMBRE 2024

Communes syndiquées
CCVO3F (Vallée de l'Oise et des Trois Forêts)
CA Val Parisis
GPSO (Grand Paris Seine Ouest)
Limites des départements

192 collectivités adhérentes

189 communes

desservies en gaz naturel
- 5 719 099 habitants
- 1 145 386 clients
- 9 565 km de canalisations
- 21 738 GWh de gaz naturel vendus

dont 66 communes ⚡
adhèrent également à la compétence électricité
- 1 479 124 habitants
- 749 378 clients de l'électricité,
  dont 357 299 en offres de marché
- 9 454 km de réseaux électriques
- 5 915 GWh d'électricité vendus,
  dont 4 389 GWh en offres de marché

3 collectivités

adhèrent aux compétences EnR ou Irve
(voir pages XVIII-XIX)

À partir du début des années 2000, le monde de l'énergie évolue. Les marchés du gaz et de l'électricité s'ouvrent progressivement à la concurrence. Les grandes entreprises, plus sensibles que les particuliers aux offres de prix de marché, sont concernées d'abord. Le 1er juillet 2007, une nouvelle étape est franchie : les marchés de l'électricité et du gaz sont totalement ouverts à la concurrence. Entreprises, collectivités et particuliers peuvent changer désormais de fournisseur.

Les missions et le périmètre du Sigeif évoluent également. Progressivement, le Sigeif a élargi les services destinés à ses adhérents, devenant ainsi un acteur reconnu de la transition énergétique. Il propose une large gamme d'actions : maîtrise de la demande d'énergie, efficacité énergétique, production locale d'EnR, mobilités durables, mutualisation d'achat de gaz...

Fin 2019 et 2022, obéissant à une obligation de service public, le Sigeif signe de nouveaux contrats de concession, qui s'inscrivent dans un cadre de transition énergétique et de gouvernance partagée.

Aujourd'hui, le Sigeif est la première autorité concédante pour le gaz et la troisième pour l'électricité, et développe le premier réseau public de bornes électriques en Île-de-France*.

* Hors Paris.

Du bec de gaz à la transition énergétique, cent vingt ans de service public et d'innovation

Durant quelque cent vingt ans, le Sigeif a construit et développé un service public local de l'énergie sans équivalent. Longtemps organisé autour de la distribution publique de gaz, compétence historique, il s'est ensuite ouvert à d'autres sources, exerçant désormais la compétence d'autorité concédante pour l'électricité et les réseaux de chaleur alimentés par la géothermie. Mieux : en s'impliquant dans la transition énergétique, il est devenu producteur, investissant dans le photovoltaïque ou la méthanisation, tout en créant des infrastructures dédiées à la mobilité électrique.

L'abonné au gaz des années 1900 serait bien surpris de découvrir aujourd'hui en bas de chez lui une station Irve ou un véhicule bioGnv, avant de lever le regard pour découvrir des panneaux solaires sur les toits. Et comment le maire d'une commune de l'ancien département de la Seine aurait-il pu alors imaginer adhérer à un groupement de commandes ou bénéficier d'aides financières pour la rénovation énergétique de ses bâtiments ? Cette mutation n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte d'une ambition partagée par toutes les collectivités qui composent le Sigeif : l'exigence du service public, la mutualisation des efforts, l'innovation au service de tous.

L'histoire du Syndicat s'inscrit durablement dans l'histoire de l'énergie en France. Elle en reflète les grandes étapes : l'organisation progressive d'un service public du gaz autour d'une myriade de petites sociétés, la nationalisation d'après-guerre, entraînant une centralisation accrue, la transition énergétique et la redécouverte des enjeux locaux. À chaque étape, le Sigeif a pris sa part à ces mutations, à la fois force de proposition, terrain d'expérimentation et garant de valeurs exigeantes.

Premier syndicat intercommunal du gaz en France, le Sigeif a largement aidé à dessiner le modèle concessif entériné par la loi de 1906. Par son histoire, il a ensuite régulièrement apporté sa pierre à cet édifice collectif, comme en témoigne le renouvellement récent de ses contrats de concession, portés par une gouvernance partagée et engagée dans la transition énergétique.

Au moment de fermer – provisoirement, car d'autres chapitres restent à écrire – ce livre, une pensée s'impose pour les hommes et les femmes, élus, agents, partenaires, qui, tout au long de ces douze décennies, ont contribué à construire le Sigeif. Qu'ils en soient remerciés.

La Vasque de Paris 2024. Installée dans les majestueux jardins des Tuileries, près du Louvre, la vasque est devenue une attraction emblématique pendant toute la durée des Jeux olympiques et paralympiques. Après les JO, sa pérennisation dans la capitale fait débat, la décision finale appartenant à l'État, propriétaire de la vasque.
« À l'heure du réchauffement climatique, l'anneau-flamme porte un message fort : celui d'un avenir plus responsable, celui d'un avenir électrique et bas carbone » (Edf).